

RECUEIL D'ARTICLES  
PARUS DANS  
LE BULLETIN DE LA  
SOCIETE D'ETUDE  
D'AVALLON  
ENTRE 1860 et 1916  
  
SUR  
**VAUBAN**

Travail réalisé par Alain FRANCOIS  
A l'occasion du tricentenaire de la mort de Vauban

2007

# CAUSERIE SUR VAUBAN

---

Il est des hommes célèbres dont l'éclat diminue et s'efface avec le temps ; il en est d'autres dont la renommée grandit au contraire en vieillissant, parce qu'ils n'ont pas fait seulement de grandes choses, mais ont eu de grandes pensées d'avenir ; la postérité leur tient compte de ce qu'ils ont voulu faire pour elle ; Vauban est au nombre de ces hommes, pas une année ne se passe sans qu'une publication sérieuse ne vienne raviver sa gloire. Un des ouvrages nouveaux, qui de nos jours, ont eu le plus de succès, c'est sans contredit l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset. Dans ce beau livre, couronné par l'Académie française, on voit apparaître, à côté et au-dessus de Louvois, la grande figure de Vauban, et M. Rousset vient encore de publier, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1<sup>er</sup> août 1864), une étude sur la jeunesse de notre illustre compatriote.

Dans cette étude, que j'ai lue avec un vif intérêt, j'ai remarqué quelques erreurs.

M. Rousset dit que Vauban est né le 15 mai 1633, dans la paroisse de Saint-Léger-de-Fourcheret, bailliage de Saulieu. Dans les soixante-dix années qui précéderont la Révolution de 1789, Saint-Léger-de-Fourcheret, quoi qu'il fût de l'archiprêtré de Quarré-les-Tombes, était bien du

bailliage de Saulieu, moins 12 de ses hameaux qui étaient du bailliage d'Avallon, mais, au moment de la naissance de Vauban, toute la paroisse était de ce dernier bailliage. Les registres de l'état civil, depuis le moment où on exécuta l'ordonnance royale qui prescrivit leur visa par les présidents des bailliages et un dépôt de leur double au greffe de ces tribunaux, sont visés pour la paroisse de Saint-Léger par le lieutenant civil d'Avallon, à dater de 1674, et ce n'est qu'en 1718 qu'ils furent visés pour la première fois par le lieutenant civil de Saulieu. Cette rectification n'a point d'intérêt pour l'histoire, je le sais, mais en a beaucoup pour les habitants de l'Avallonnais, qui aiment les gloires de leur pays.

M. Rousset donne des détails, sur la famille paternelle de Vauban, qui sont sans doute exacts, mais il en donne d'inexactes sur sa mère, dont le véritable nom n'est pas connu jusqu'à présent. L'acte de baptême de Vauban porte qu'il est fils de damoiselle Edmée Corminolt ; M. Rousset dit que, dans la généalogie de Vauban, on lui donne pour mère Edmée de Cormignolle. Nous avons trouvé non-seulement son vrai nom, mais la profession de son frère, dont le nom et la signature se voient dans plusieurs actes de l'état-civil de la paroisse de Saint-Léger-de-Fourcheret, et notamment dans un acte de baptême du 3 mai 1640, où il est qualifié gendarme de la compagnie de Monseigneur le Prince. Son nom était Edme Cormignolle.

J'ai découvert dans la poussière du greffe d'Avallon son testament du 19 juin 1651, passé à Presles par-devant M<sup>e</sup> Poirier, notaire résidant à Soilly, hameau de la paroisse de Saint-Léger, et insinué après sa mort en 1672 ; on le qualifie ainsi : Edme Cormignolle, sieur de

la Montagne, maréchal des logis d'une compagnie de cavalerie au régiment de Monseigneur le Prince. Il institue pour ses héritiers damoiselle Edmée Cormignolle, femme de Urbain Leprestre, escuier, sieur de Vauban, Emilande Cormignolle, femme de Claude Dudit, marchand, demeurant à Rouvray, et Philiberte Cormignolle, ses sœurs (1).

(1) Voici ce testament : Au nom de Dieu, amen, le dix-neuvième jour du mois de juin 1651, au lieu de Presles, environ midi, par devant Claude Poirier, notaire et tabellion royal, soussigné, résidant à Soilly, sont comparus en leurs personnes Edme Cormignolle, sieur de la Montagne, mareschal des logis d'une compagnie au régiment de cavalerie de monseigneur le Prince, demeurant audit Presles, et dame Edmée Rousseau, sa femme, lesquels sains d'esprit et de corps, ainsi qu'il m'a apparu et aux témoins ci bas nommés, ont dit m'avoir mandé avec lesdits témoins pour rédiger par escript leurs testaments et ordonnances de dernières volontés.

Premièrement, ils ont supplié la divine majesté leur inspirer ses grâces pour bien vivre et mourir chrestienement par l'intercession de la très-sainte Vierge, mère de notre Seigneur, et celle de tous les saints qu'ils ont invoqués à ce que leurs âmes, étant séparées de leurs corps, soient colloquées au séjour des bienheureux, remettant à la disposition de celui qui survivra d'eux le soing des prières, aux-mônes, obsèques et funérailles qui se debvront faire pour le repos de celui qui décédera le premier.

Et désirant les dits testateurs reconnaître l'amitié et affection qu'ils portent l'un à l'autre, ont fait don et legs au dernier survivant d'eux du tout et ung chacun des biens qui se pourront appartenir au prémourant lors de son décès et trépas, en quoy qu'il puisse consister et sans auculne réserve fors à l'esgard de la dite testatrice qui a réservé à Jehan et Claudine Dorneau, ses enfants de son premier mariage avec M. Jehan Dorneau, la légitime qui, par droit et par la coustume de cette province de Bourgogne, leur doit appartenir de ses dits biens, pour par le dict survivant jouir et disposer de ses dits

Edme Cormignolle était-il noble? Malgré cette qualification, dans son testament, de sieur de la Montagne, il n'en était rien. Dans plusieurs actes on s'exprime ainsi : Edme Cormignolle, dit la Montagne, et dans plusieurs autres on voit ce nom de Cormignolle porté par des habitants de Saint-Léger, qui paraissent être d'honnêtes petits propriétaires cultivant leur bien.

Ainsi l'oncle maternel de Vauban était un vieux soldat d'une famille fort modeste; Georges Filzjean, seigneur de Presles, capitaine des gardes de Monseigneur le Prince, avait sans doute attiré Cormignolle dans le régiment du père du grand Condé.

Ces faits expliquent la pauvreté du père de Vauban, qui, cadet de famille, avait épousé une femme à peu près sans fortune. Le père de Vauban avait vécu dans une maison de paysan, au milieu des parents de sa femme, ne voyant plus ses parents de la branche aînée, qui paraissaient le dédaigner; mais que l'on ne croie pas qu'il ne voyait que des paysans. Dans cette paroisse reculée

biens comme bon lui semblera à la charge et condition toutefois que les biens que délaissera le survivant et dont il mourra vestu et saisy, seront partagés par moitié entre ses héritiers et ceux des pré-mourants ci-dessus déclarés.

Et ont lesdits testateurs nommé et institué, nomment et instituent pour leurs héritiers, savoir: le dit testateur, damoiselle Edmée Cormignolle, femme de Urbain Leprestre, escuier, sieur de Vaulban, Emilande Cormignolle, femme de Claude Dudit, marchand, demeurant à Rouvray, et Philiberte Cormignolle, ses sœurs; et la dite testatrice, lesdits Jehan et Claudine Dorneau, ses enfants, pour leur succéder, comme dict est cy-dessus mesme, lesdits enfants en leur dite légitime des biens à leur dite mère.

Lequel présent testament ayant été lu et relu..... ..

du Morvand, il y avait deux familles bourgeoises, les Prévost et les Bierry, et trois familles nobles avec lesquelles il était fort lié; des actes de l'état-civil le prouvent. La marraine de Vauban était Judith Dehain, veuve de Georges Bierry; or, dans un acte de baptême, du 9 avril 1636, de la fille de honorable homme Samuel Bierry, nous voyons que le parrain était noble Jean Dehain, escuier. Le 10 novembre 1638, baptême de la fille de noble Albain Leprestre, seigneur de Vauban; son parrain est Charles de Chalon, fils de noble Philibert de Chalon, seigneur de Seully et de Saint-Aubin, et la marraine, Charlotte de Morot, fille de noble Georges de Morot, seigneur de Gressigny: le baptême est fait par Philibert Morot, vicaire de Saint-Léger-de-Fourcheret.

Les familles Dehain et de Chalon sont éteintes; mais le château de Gressigny est encore habité par le descendant des Morot, famille toute militaire. Il me racontait que, d'après ses traditions de famille, le père de Vauban s'occupait beaucoup d'horticulture et avait greffé tous les arbres du jardin et du verger de Gressigny.

Vauban parle, dans ses Mémoires, de François Morot, qu'il appelait un des héros du Morvand, quoiqu'il fût encore jeune alors; car ce ne fut qu'après la mort du maréchal que Morot se distingua le plus par l'énergique défense de Gironne, dont il fut récompensé par une promotion spéciale au grade de brigadier des armées.

Vauban, dans sa première jeunesse, vécut sans doute au milieu des paysans de son village, rapprochés d'eux par sa pauvreté et la famille de sa mère, mais aussi dans les familles des gentilshommes de la paroisse, et bercés par les récits de guerre de son oncle maternel, vieux sol-

dat, qui savait que plus d'un gentilhomme était soldat comme lui, et que dans les siècles précédents les écuyers étaient, comme lui, des soldats de cavalerie anoblis par la profession des armes.

Vauban ne pouvait tenir de son père, dont le caractère semble avoir été insouciant et débonnaire, cette énergie et cette force d'âme qui firent sa fortune militaire ; mais, sans doute, confirmant l'axiome que les fils ont généralement le caractère et les qualités de leur mère, il tenait ces mâles qualités de sa mère, de la sœur du gendarme du grand Condé.

Beaucoup de personnes aujourd'hui s'imaginent que, il y a quelques siècles, un gentilhomme était presque toujours un seigneur ayant de nombreux vassaux, et vivant au milieu des paysans sans autre rapport avec eux que ceux du maître au serf et au valet ; ces personnes se trompent. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la petite noblesse, n'ayant souvent qu'un très-faible patrimoine, était fort nombreuse ; elle l'avait été encore plus au moyen-âge. Vous voyez dans une foule de villages, de hameaux, les restes de gentilhommières aujourd'hui habités par des paysans ; ces nobles, ayant peu d'argent et peu de puissance, étaient respectés sans doute dans un siècle où la naissance exerçait un grand prestige ; mais, obligés de vivre sans cesse au milieu des paysans, ils devaient, pour que leur existence fût supportable, avoir de bons rapports avec eux, aussi voyons-nous par exemple dans cette paroisse de Saint-Léger-de-Fourcheret les membres des familles nobles être souvent parrains et marraines d'enfants de paysans.

Vauban passa sa première jeunesse au milieu de paysans et de nobles campagnards qui, loin de la corruption

de la cour et du luxe, conservaient plus pur le culte de l'honneur, et les idées qui se développèrent alors en lui se retrouvèrent ensuite dans toute sa vie : une grande pitié pour les misères du pauvre peuple, un grand esprit d'ordre, car sa pauvreté lui avait appris la valeur de l'argent, une grande noblesse de sentiments et une vigueur d'esprit et de corps qu'une vie plus douce aurait peut-être éternée.

On a prétendu que Vauban, dans sa première jeunesse, avait été abandonné par ses parents, obligé de garder les cochons pour vivre ; M. Rousset, lui-même, dit qu'avant l'âge de dix ans, il était orphelin, abandonné de tous ; ce n'est pas exact. Lorsque Vauban s'engagea à 17 ans dans le régiment de Condé comme soldat, son père vivait encore, il ne mourut qu'en 1652 (1) ; sa mère vivait aussi, ainsi que le prouve le testament de son frère, du 19 juin 1654.

Vauban n'alla point au collège, ses parents étaient trop pauvres pour faire cette dépense, et il prouva qu'on pouvait être un homme et un très-grand homme sans avoir fait ses humanités, et un très-grand ingénieur sans avoir été à l'école polytechnique ; du reste, à cette époque, beaucoup de gentilshommes n'allaient pas au collège et ne recevaient qu'une instruction fort incomplète. Ainsi j'ai vu plusieurs lettres de cousins germains de Vauban, de la branche aînée, et dont l'orthographe annonce une ignorance parfaite des premiers éléments de la

(1) Au registre des décès de la paroisse de Saint-Léger-de-Fourchet, on lit : Le cinquième avril 1652, a été inhumé dans cette église le corps de monsieur de Vauban, âgé d'environ cinquante ans.

grammaire française. Mais Vauban ne resta pas sans recevoir quelque instruction. Nous avons vu plus haut qu'un vicaire de Saint-Léger, Philibert Morot, baptisa la sœur de Vauban ; ce vicaire était de la famille des seigneurs de Gressigny, et, selon toute probabilité, il donna les premières leçons au fils du pauvre gentilhomme ami de sa famille. Ce vicaire mourut jeune, lorsque Vauban n'avait pas encore dix ans, mais le curé de Saint-Léger continua les leçons. Que Vauban, dans sa première jeunesse, ait rendu au curé qui l'instruisait le service de travailler à son jardin et de soigner son cheval, comme le dit M. Rousset, rien n'est plus probable. Du reste, Vauban ne fit pas comme tant de parvenus, il rappelait sans rougir sa pauvreté ; en voici une preuve mémorable. En 1674, Vauban, investi de la pleine confiance de Louvois, présidait aux travaux de plusieurs places fortes où on employait les troupes. Des officiers semblèrent accuser les ingénieurs militaires et Vauban, leur chef, de faire des gains illicites sur les travaux. Louvois avertit Vauban de ces bruits et lui demanda des explications. Vauban, indigné, lui répondit par une lettre sublime qui finissait ainsi : « En un mot, Monseigneur, vous jugez bien que, n'approfondissant point cette affaire, vous ne me sauriez rendre justice, et ne me la rendant point, ce serait m'obliger à chercher les moyens de me la faire moi-même et d'abandonner pour jamais la fortification et toutes ses dépendances. Examinez donc hardiment et sévèrement, bas toute tendresse ; car j'ose bien vous dire que, sur le fait d'une probité très-exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le roi, ni vous, ni tout le genre humain ensemble. La fortune m'a fait naître le plus pauvre gentilhomme de France, mais en ré-

compense elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toute sorte de friponneries qu'il n'en peut même souffrir l'imagination sans horreur. » (*Hist. de Louvois*, t. I, p. 316).

A la simple lecture de ces mots, on se sent frémir, Vauban était plus qu'un homme de génie, qui, sans maître, sans passer dans aucune école, était devenu le premier ingénieur militaire et civil de son temps, peut-être de tous les siècles, c'était un grand cœur.

Voici encore une autre lettre de Vauban adressée, non pas au Ministre de la guerre, mais à un simple officier subalterne, le jeune Robinet de Pontagny, fils du sub-délégué de l'intendant de Bourgogne à Auxerre ; écrite au courant de la plume, elle n'en fait que mieux connaître les sentiments de Vauban :

« A Pignerol, le 7 novembre 1692.

« J'ay reçu votre lettre du 2 de ce mois, par laquelle j'apprens que vous estes en garnison à la citadelle de Cazal où je croy que vous commencez a vous ennuyer, il n'est pas cependant temps de le faire, bien au contraire, c'est un poste d'honneur où il faut estre ravy de se trouver présentement. Approchez vous des ingénieurs le plus que vous pouvez et s'ils ont besoing d'inspecteur sur le travail, offrez vous d'en servir volontairement, si vous le faites, que ce soit avec assiduité, application et longtemps, si vous réussissez et que vous fassiez bien, je le sauray par eux, et, pour lors, je memettrai en devoir de vous ayder, si vous faites mal ou que vous ne vous rendiez pas capable, toutes les recommandations du monde ne servi-

ront de rien. J'ay appris ces jours passez qu'il y avoit cinq ou 6 officiers de votre régiment qui avoient déserté comme des infâmes, ces gens-là traînent chacun une potence à leur col et n'oseront rentrer dans le royaume, car très surement ils y seroient pendus, voilà une des plus vilaines actions qui ayent jamais été faites.

« Je suis tout à vous,

« VAUBAN (1) »

Vauban avait la passion du devoir et de l'honneur, il avait aussi celle du patriotisme.

Avant la signature de la paix de Ryswick, Vauban écrivait à un ami :

« Je n'ai pas été plutôt arrivé ici que j'ai trouvé Paris rempli des bruits de paix que les ministres étrangers y font courir à des conditions très déshonorantes pour nous, car entre autres choses, ils écrivent que nous avons offert en dernier lieu Strasbourg et Luxembourg en l'état qu'ils sont, outre et par-dessus les offres précédentes qu'on avait faites..... ces deux dernières places sont les premières de l'Europe, il n'y avait qu'à les garder, il est certain qu'aucune puissance n'aurait pu nous les ôter. Nous perdrons avec elles pour jamais l'occasion de nous borner par le Rhin, nous n'y reviendrons plus ; et la France, après s'être ruinée et avoir consommé un million d'hommes pour s'élargir et se faire une frontière, quand tout est fait et qu'il n'y a plus qu'à se donner un peu de

(1) Je dois la copie de cette lettre à M. A. Guérin de Vaux, arrière petit fils, par sa mère, de M. de Pontaguy.

patience pour sortir glorieusement d'affaires, tombe tout à coup et sans aucune nécessité, et tout ce qu'elle fait depuis quarante ans ne servira qu'à fournir à ses ennemis de quoy achever de la perdre..... De la manière enfin qu'on nous promet la paix générale, je la tiens plus infâme que celle de Cateau-Cambresis qui déshonora Henri II et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite. Si nous avions perdu cinq ou six batailles, l'une sur l'autre, et une grande partie de notre pays, que l'Etat fût dans un péril évident, à n'en pouvoir relever sans une paix, on y trouverait encore à redire, la faisant comme nous voulons la faire. Mais il n'est question de rien de tout cela et nous sommes encore dans tous nos avantages..... nous faisons une paix qui déshonore le roi et la nation. Je n'ai point de termes pour expliquer une si extraordinaire conduite, et quand j'en aurais, je me donnerais bien garde de les exposer à une telle lettre. Brûlez, s'il vous plaît. » (*Les Frontières de la France*, CH. LAVALLÉE, p. 83).

Cette lettre, qui pouvait être injuste pour Louis XIV, car il n'accorda pas Strasbourg aux ennemis de la France, et sentait à l'épuisement de son royaume que la paix était une nécessité, montre bien le patriotisme ardent et la liberté de pensées de Vauban.

On aura remarqué ces derniers mots de sa lettre : *Brûlez, s'il vous plaît*. J'ai lu une lettre autographe de Vauban, qui est datée de Lille le 6 août 1693, adressée à M. Sauvage de Montbaron, ancien ingénieur sous ses ordres, retiré dans sa terre de Saint-Thibault, près Vézelay, lettre qu'a bien voulu me communiquer Madame la générale de Gouvenain, arrière petite fille de M. de

Montbaron. Après avoir parlé d'affaires particulières, Vauban ajoute :

« Je vous enverrai en plis copie du mémoire que j'ai fait il y a deux ans pour faciliter la levée des troupes ; vous le tiendrez secret et vous me manderez votre avis sur la possibilité de le mettre en exécution..... J'ay brûlé vos deux lettres et brûleray toutes celles que vous m'écrirez, n'en soyez nullement en peine, je suis tout à vous de tout mon cœur (1).

« VAUBAN. »

(1) Voici la lettre entière :

• A Lille, 6 août 1693.

« J'ai reçu la vostre du 5 juillet, par pièces et par morceaux s'entend, car le postillon est tombé dans l'eau, toutes les lettres ont esté mouillées et je n'ay peu déplier la vostre que par pièces et par morceaux, si bien que je n'ay pas leu la moitié de ce qu'elle contient. Je voy cependant que vous me parliez de l'acquisition du bois de Tanreine, s'il est de bon rapport, vous me feriez plaisir de l'achepter et d'en faire le marché, et s'il est attenant du bois Conflans, je pourray aussi m'en accommoder quoique coupé, s'il m'en veult faire bon marché, s'entend, autrement non, car les achepter pour ne retirer l'intérêt de son argent que d'icy à 20 ans est *tant ?* achepter cher. L'endroit du milieu est *si* salli, déchiré, que je n'en ay pu rien retirer de bien clair. Je vous enverrai en plis une copie du mémoire que j'ai fait il y a deux ans pour faciliter la levée des troupes ; vous le tiendrez secret et vous me manderez votre avis sur la possibilité de le mettre en exécution. Faites un peu la guerre aux loups et joignez-vous avec monsieur de Villebertin (gendre de Vauban) pour cela. S'il faut aussi quelque ordre de la cour et s'il y a des exemples de cela et à qui il faut s'adresser, mandez-moi tous les lieux qu'on y pourrait assujétir. Je vous dis cella parce qu'on ne peut pas lire la moitié de votre lettre. Ecrivez m'en une autre dans le même sens qui contienne à peu près les mêmes choses, j'ay brûlé vos deux

Aux précautions de Vauban on pourrait être tenté de croire que ses amis et lui conspiraient contre le gouvernement, tandis qu'il n'y avait pas de sujets plus fidèles et plus dévoués ; mais ils conservaient entre eux la liberté de leurs jugements et blâmaient plus d'un acte d'un gouvernement absolu, que rien ne pouvait arrêter dans ses fautes et ses violences. Vauban savait mieux que personne combien le gouvernement de Louis XIV était jaloux de son autorité, impatient de la moindre opposition, servi par des agents d'un zèle sans scrupules, et il brûlait ou faisait brûler les lettres qui contenaient la moindre critique du gouvernement, s'occupaient même de la moindre réforme, dans la crainte de la disgrâce ou de la Bastille. Les belles années de Louis XIV, qui, pour la gloire de son règne, avait trouvé d'abord sous sa main tant de grands génies et de grands hommes formés au milieu des agitations et du mouvement des esprits de la Fronde, disparaissaient sans retour, le gouvernement absolu et despotique produisait ses fruits nécessaires et empoisonnés, les médiocrités obséquieuses remplaçaient

lettres et brûleray toutes celles que vous m'écrirez, n'en soyez nullement en peine.

« Je suis de tout mon cœur tout à vous,

« VAUBAN. »

« Je ne vous ay pas écrit plus tôt parce que nous avons eu l'ennemi à nos portes qui nous donne bien des *affaires* (1) ! »

(1) Cette lettre prouve que les malles-postes n'étaient pas encore inventées et que, dans le siècle des magnificences de Versailles, les routes étaient en triste état, puisque le postillon portant les lettres était tombé dans l'eau en passant probablement un ruisseau sans pont. Elle montre aussi l'esprit d'ordre de Vauban pour ses affaires particulières ; il avait l'intelligence des petites comme des grandes affaires.

les hommes supérieurs dont la fierté aurait offusqué, l'abaissement des caractères produisait l'abaissement des intelligences et des talents, on n'avait plus que la monnaie des grands généraux, des grands écrivains, des grands ministres que la disgrâce ou la mort moissonnaient ; la nation, épuisée par des guerres sans fin et les persécutions religieuses, gémissait en silence.

Vauban partageait la tristesse de Catinat, qui, dit Saint-Simon, s'était retiré dans sa petite maison de Saint-Gratien, où il rappelait le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes les plus mérités, retournaient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie et peu sensibles à l'ingratitude de Rome qu'ils avaient si bien servie : il déplorait les fautes signalées qu'il voyait se succéder sans cesse, l'extinction suivie de toute émulation, le luxe, le vide, l'ignorance, la confusion des états, l'inquisition mise à la place de la police ; il voyait tous les signes de destruction, et il disait qu'il n'y avait qu'un comble très-dangereux de désordre qui pût enfin rappeler l'ordre dans ce royaume.

Mais Vauban ne voulut pas se borner à gémir. Depuis longues années Vauban faisait, comme il le dit, une infinité d'observations sur tout ce qui pouvait contribuer à la sûreté du royaume, à l'augmentation de la gloire du roi, et au bonheur de ses peuples ; pénétré de douleur à la vue de la misère du peuple et des exactions des agents du fisc, il s'était occupé de toutes les questions de finances et d'administration, et, après des conférences secrètes avec des hommes dévoués et intelligents, il avait conçu un vaste plan de réformes. Mais il savait qu'en voulant supprimer tant d'abus, il aurait pour ennemis tous ceux qui en vivaient, et que son projet pourrait être pris

en mauvaise part par Louis XIV ; aussi n'osait-il le produire. Lorsqu'il fut nommé maréchal de France, il crut que sa nouvelle dignité et son dévouement au roi, si bien récompensé par le roi lui-même, lui permettaient d'espérer le succès de ses profondes et généreuses idées, et il présenta au roi sa *Dixme Royale* où il proposait de supprimer tous les impôts les plus vexatoires, la taille, les aides, les douanes de province à province, la gabelle, les décimes du clergé, les compagnies fermières des impôts, les affaires extraordinaires des finances, et de remplacer toutes ces inventions du fisc par un impôt qu'il appelait la dixme royale, *imposé sur tous les fruits de la terre d'une part, et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes de l'autre*, en supprimant les exemptions de la noblesse et du clergé.

Il fallait sans doute à Vauban un mâle courage, lorsqu'au milieu de la fusillade et de la mitraille, la tête calme et libre, il combinait ses plans d'attaque et de défense des places fortes, mais j'admire, je l'avoue, encore plus le courage civil qu'il montra en affrontant les ennemis que devait lui susciter son vaste projet de réformes, et le courroux peut-être du maître jaloux et superbe de la France.

Le roi, prévenu et investi par ces ennemis implacables, ne vit plus en l'illustre maréchal, dit Saint-Simon, qu'un insensé par l'amour du public et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, et par conséquent à la sienne. Cet admirable projet de réformes qui, s'il avait été accueilli, aurait probablement prévenu la révolution sanglante qui éclata à la fin du siècle, et rendu au roi et à sa dynastie le plus grand de tous les services, fut la cause d'une disgrâce complète de son illustre auteur.

Il mourut peu de temps après, atteint de cette tristesse mortelle d'un grand cœur et d'un grand esprit qui voit les projets formés, par ses méditations, pour le bonheur et la grandeur de son pays, succomber sous les coups des intérêts égoïstes et rapaces, de la médiocrité jalouse et haineuse, de l'ignorance vaniteuse, de l'ingratitude et de l'orgueil aveuglé, il mourut martyr de son patriotisme. Mais comme la postérité venge ce sublime insensé par l'amour du public ; au milieu de cette multitude d'hommes de guerre illustres dont la France s'enorgueillit, elle lui fait une place à part, une place supérieure ; pour ce qui le fit tomber en disgrâce, elle l'élève au-dessus de tous les autres.

L'Avallonnais a produit trois maréchaux de France, Vauban est certes le plus grand, et cependant Davout est le premier peut-être, après Napoléon, des généraux de la plus grande époque militaire des temps modernes, mais Davout n'était pas un homme de génie comme Vauban. Ils se ressemblaient toutefois sur deux points : tous deux avaient une probité sévère et l'amour de leur pays natal.

Lorsque Davout fut nommé maréchal de l'Empire, en 1804, il répondit au sous-préfet, aux membres du tribunal et de la mairie d'Avallon, qui lui avaient envoyé une adresse de félicitations :

« Messieurs,

« Rien ne pouvait m'être plus agréable que le suffrage de mes compatriotes. Déjà vous m'aviez donné, plusieurs fois, des marques de votre estime ; mais, dans cette circonstance, en donnant votre assentiment aux nouvelles marques de bienveillance et de confiance dont

S. M. l'Empereur vient de me combler, vous m'avez vivement touché et fait un plaisir indicible. Les approbations dont on est le plus jaloux sont celles des compagnons de votre enfance, de vos compatriotes. Croyez qu'en cherchant à donner des preuves éclatantes de mon dévouement, de ma reconnaissance et de ma fidélité à S. M. l'Empereur, je ne perdrai jamais l'idée et la volonté de mériter votre estime et votre approbation. »

Certes cette lettre est bien, et je regrette que les concurrents au prix donné dernièrement pour l'éloge de Davout aient oublié d'en parler et de rendre hommage au cœur du maréchal de France qui n'avait pas, dans sa haute fortune, oublié, comme un parvenu vulgaire, ses camarades d'enfance et ses compatriotes. Mais j'aime mieux encore, je l'avoue, la réponse que fit Vauban aux députés d'Avallon, le sieur Champion, maire, et le sieur Raudot, l'un des anciens échevins, qui vinrent à Bazoches, le 22 octobre 1704, lui rendre les honneurs de la ville à l'occasion de sa nouvelle dignité de maréchal : « Les députés déclarent à la chambre de ville qu'il ont été très-agréablement reçus par le maréchal de Vauban. Il leur a témoigné qu'il affectionnait particulièrement Avallon et souhaitait lui en donner les marques ; qu'il avait conçu un dessein propre à le faire connaître, savoir de faire porter bateaux à la rivière de Cousin, à commencer le port dans le faubourg de Cousin même, sans établir aucuns droits sur les marchandises ; qu'il estimait qu'il en reviendrait beaucoup d'utilité à ladite ville par le débit de ses denrées, et aux pays voisins pour la fourniture de Paris ; que cela procurerait encore de l'ouvrage pour le menu peuple, que tout ce qui en pourrait retarder l'exécution, ce serait le contre-temps fâcheux de la guerre que

la France était obligée de soutenir contre ses ennemis. »

Cette réponse n'annonce pas seulement des sentiments pareils à ceux du maréchal Davout pour son pays natal, mais un esprit sans cesse occupé d'objets d'intérêt public, des moyens d'accroître la prospérité générale, de diminuer la misère du peuple, et lorsque Vauban parlait aux Avallonnais de leur donner cette grande amélioration d'une rivière canalisée, ce n'était pas de l'eau bénite de cour, il n'avait rien à leur demander, pas même leurs suffrages.

Est-ce que la ville d'Avallon, affectionnée particulièrement par le maréchal de Vauban, est-ce que son arrondissement tout entier ne mettront pas à exécution le projet formé depuis si longtemps de lui élever une statue, non pas seulement pour honorer ce grand homme, mais pour s'honorer elle-même, pour honorer le pays qui l'a vu naître. Laisserons-nous encore d'autres villes prendre l'initiative et nous enlever ce qui est à nous, se parer de notre gloire? Le moment est favorable, Auxerre, à qui nous avons donné, un peu malgré nous il est vrai, notre Davout, voudra bien nous aider à conserver Vauban, qui sera le gage d'une réconciliation fraternelle, le Conseil général de l'Yonne, dont le Président, l'année dernière, nous sollicitait à élever la statue de Vauban, nous prètera son appui; que le Maire et le Conseil municipal d'Avallon prennent donc hardiment l'initiative, et dans deux ou trois ans on fera deux inaugurations à la fois, celle de notre chemin de fer et celle de la statue de l'homme de génie et du plus grand citoyen de l'ancienne monarchie française.

Mais quelle imprudence je viens de commettre, en réclamant la statue de Vauban, je la compromet; n'est-il

pas arrêté qu'aucun de mes projets ne doit réussir ? Je me tais, reconnaissant humblement que je suis un ennuyeux rêveur de l'école de Vauban, et comme lui peut-être, et bien au-dessous de lui, un pauvre insensé par l'amour du public.

RAUDOT,

Ancien Représentant de l'Yonne.

12 septembre 1864.

---

P.-S. — Depuis le 12 septembre, date de cette Causerie sur Vauban, la seconde partie de l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, a été publiée, et j'y ai vu que la lettre de Vauban sur la paix de Ryswick avait été adressée à Racine, qui, en sa qualité de grand poète, avait été nommé historiographe de France. Racine avait demandé à Vauban des documents sur le siège de Philisbourg, et Vauban, dominé par son indignation patriotique, lui avait écrit cette lettre d'une si rude franchise.

J'ai vu aussi, dans cette seconde partie, que Vauban avait adressé au roi, par l'intermédiaire de Louvois, en 1689 et 1692, d'humbles remontrances sur la révocation de l'édit de Nantes et ses déplorables résultats.

Je savais bien que Vauban, quoique bon catholique, avait fait tous ses efforts pour empêcher cette fatale mesure qui diminua la population, la richesse, la puissance de la France au profit de ses ennemis, détermina la révolution anglaise de 1688, anti-française et anti-catholique, excita contre nous des haines furieuses sous lesquelles la France faillit succomber, redoubla dans les pays protestants la persécution contre les catholiques, l'aversion contre leur foi, et, dans la France même, multiplia les sacrilèges, fit plus d'incrédules que de catholiques et fut une des causes du scepticisme du dix-huitième siècle et de la Révolution française; mais j'ignorais que Vauban avait osé demandé au roi de rétablir l'édit de Nantes. Plus on étudie

Vauban, plus l'admiration augmente. La révocation de l'édit de Nantes avait été ordonnée par Louis XIV aux applaudissements, il faut le dire, de l'immense majorité des Français. Quelle grandeur d'âme il fallait à Vauban pour rester ferme contre l'entraînement de la foule et l'ascendant du grand roi, pour oser enfin lui demander de reconnaître et de réparer une funeste erreur ! Combien il est supérieur à ces généraux, grands le jour d'une victoire, mais qui ne sont, devant la faveur populaire ou royale, que des courtisans obséquieux, faisant bon marché de leurs convictions, de leur dignité et de leur conscience.

RAUDOT.

---

QUELQUES NOTES

SUR VAUBAN

*Extraites du 174<sup>e</sup> volume de la collection Clérembault,  
à la bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris.*

---

Portrait du maréchal de Vauban.

Autre portrait, qui le représente âgé.

3 mai 1655. Brevet d'ingénieur.

24 octobre 1663. Commission de capitaine dans le régiment de Picardie.

20 décembre 1663. Ordre du roi de se rendre à Brisach, pour le bien de son service.

2 septembre 1667. Lettre au commissaire de la Rapée pour recevoir et établir M. de Vauban, lieutenant dans le régiment des gardes.

5 juin 1668. Provisions de gouverneur de la citadelle de Lille.

30 août 1674. Ordre du roi à ses troupes de reconnaître M. de Vauban en qualité de brigadier de ses armées.

4 septembre 1674. Ordre du maréchal d'Humières de se jeter dans Oudenarde pour le défendre.

19 septembre 1674. Ordre du roi pour retirer ses troupes de la citadelle de Lille.

3 août 1676. Brevet de maréchal de camp.

4 janvier 1678. Provisions de commissaire général des fortifications de France.

24 décembre 1680. Provisions de gouverneur de la ville de Douai.

24 août 1688. Provisions de lieutenant-général des armées du roi.

18 novembre 1688. Ordre du Dauphin pour prendre quatre pièces de canon à son choix, dans les arsenaux de Manheim, d'Heidelberg ou de Philipsbourg.

9 mai 1689. Lettres de service pour commander dans les villes de Bergues, de Dunkerque et d'Ypres.

8 mai 1693. Provisions de grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

18 mai 1694. Lettres de service pour commander en Bretagne toutes les troupes de terre qui y étaient.

8 mars 1695. Lettres de service pour être lieutenant-général à l'armée qui a été sur les côtes de Bretagne.

24 mars 1695. Commission pour le commandement des troupes tant françaises qu'étrangères, noblesse et milice, dans les évêchés de Laon, de Tréguier, de Cornouailles, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo.

Mars 1695. Commission de M. de Vauban pour commander les troupes et tout ce qui a rapport à la marine, tant au port de Brest que dans les villes et lieux maritimes qui en dépendent.

1702. Lettres de service de lieutenant-général dans l'armée de Flandre.

14 janvier 1703. Provisions de maréchal de France.

1703. Lettres de service pour le commandement de l'armée d'Allemagne sous Monseigneur de Bourgogne.

### LETTRES DE LOUIS XIV A VAUBAN.

3 novembre 1688. Sur la prise de Philipsbourg.

28 décembre 1688. Ordre de se rendre auprès de lui pour affaires d'importance.

15 octobre 1691. Sur les armes de la cavalerie.

29 mai 1692.

30 mai 1692.

6 juin 1692.

9 juin 1692.

juin 1692.

13 juin 1692.

27 juin 1692.

Sur le siège de Namur.

28 juillet 1692. Sur l'Etat de Namur.

13 juillet 1693. Sur quelques avis donnés par M. de Vauban.

23 juillet 1693. Sur les lignes et autres choses propres à la conservation des frontières, du côté de la Flandre.

20 août 1693. Sur les lignes et le siège de Charleroy.

4 septembre 1693. Résolution du siège de Charleroy.

13 octobre 1693. Reddition de Charleroy.

19 juin 1694. Approbation des mesures prises par M. de Vauban pour la sûreté des côtes.

23 juin 1694. Approbation de la défense de Brest à la descente faite par les ennemis à Camaret.

21 août 1694. Sur les sûretés de Toulon et de Marseille et sur ce qui regarde Brest.

16 septembre 1694. Sur le commandement de Brest.

2 octobre 1694. Ordre de faire la visite des côtes.

31 décembre 1694. Sur le commandement des côtes de Bretagne.

25 juillet 1695. Satisfaction de tout ce que M. de Vauban a fait sur les côtes de Bretagne

16 août 1695. Sur le même sujet.

8 octobre 1695. Sur le commandement des côtes de Bretagne.

22 août 1697. Après la prise d'Asti.

9 septembre 1703. Après la prise de Brisach.

---

## ABRÉGÉ DES SERVICES DU MARÉCHAL DE VAUBAN

Qui met sa naissance au 1<sup>er</sup> mai 1633 et son baptême  
au jour de la Pentecôte.

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous ne pouvons trop récompenser ceux qui, par leurs services, se distinguent dans nos armées, ny leur en confier le commandement avec trop d'autorité et d'éclat. La conduite que notre cher et bien aimé Sébastien le Prestre, chevalier, seigneur de Vauban, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-général de nos ar-

mées, a tenue pendant une longue suite d'années, les services importans et singuliers qu'il nous a rendus, nous l'ont fait juger d'estre revestu de la haute dignité de maréchal de France. Il commença à porter les armes en l'année 1651, n'étant alors âgé que de 17 ans, après avoir reçu dans sa famille, qui est d'une bonne noblesse du Nivernois, une éducation convenable à son état, et s'étant trouvé avec des talens particuliers pour les fortifications, il fit voir au siège de Sainte-Menehould, en 1652, à celui de Stenay, en 1654, et ensuite à ceux de Landrecy, Condé, Saint-Guillain, Montmédy et autres, que sa capacité soutenue de sa valeur le rendroient un jour digne des premiers emplois de la guerre ; en effet il a toujours été depuis occupé pour notre service, soit pendant la guerre, soit en temps de paix, et il a porté la manière de fortifier les places, de les défendre et de les attaquer à une perfection à laquelle jusqu'à luy personne n'étoit parvenu. Toutes les actions qu'il a faites à plus de 40 sièges, dont 20 pendant que nous avons commandé en personne nos armées, et trois sous les ordres de nostre fils le Dauphin, desquels sièges il a dirigé en chef les attaques, lui ayant fait mériter nostre estime et nostre approbation, nous le fîmes brigadier de nos armées en l'année 1674 et maréchal de camp en 1676, et ayant depuis exécuté plusieurs beaux et grands desseins, tant pour la fortification de nos plus importantes places que pour le port de Dunkerque, nous le pourvûmes de la charge de commissaire général des fortifications en l'année 1678 ; dans ce nouvel employ il s'est occupé à toutes les fortifications des places de terre et de mer ; les services qu'il rendit aux sièges de Philisbourg, Mannheim et Frankandal luy firent mériter le titre de lieute-

nant-général de nos armées, en l'année 1688, et après avoir servy en cette qualité à tous les sièges fait tant par nous que par nos généraux pendant la guerre qui commença en 1688, nous luy confiâmes en 1689 le commandement de la Basse-Flandre, et en 1694 et 1695 celui des troupes de terre et de celles de mer dans les quatre éveschez de Basse Bretagne, où se servant de toutes les précautions d'un officier aussi expérimenté qu'il est, il rendit inutiles les entreprises des ennemis en la dite province de Bretagne, les ayant repoussés à la descente de Camaret avec perte de leur part de 500 hommes et de 500 prisonniers ; son service nous étant nécessaire en tous lieux et se trouva au siège d'Ath, où il fut blessé. Enfin il s'est trouvé en 140 actions de vigueur qui se sont faites à tous les sièges dont il a eu la principale conduite des attaques, en quoy il a donné de continuelles marques de valeur, de capacité et de bonne conduite. Il joint à ses talens, à sa valeur et à son expérience, un attachement si parfait à nos interests et au bien et avantage de notre état que nous sommes persuadez qu'il s'acquittera dignement du commandement de nos armées que nous voudrions luy confier. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, nous avons, par ces présentes signées de notre main, fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons led. sieur de Vauban maréchal de France, et led. état et office que nous avons créé et augmenté, créons et augmentons en sa faveur outre et par dessus ceux qui sont à présent, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons pour savoir tenir et doresnavant exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés, gages, pen-

sions, droits, pouvoirs, puissances, facultés, revenus et émolumens y appartenans, tels et semblables que les ont et peuvent avoir et tout ainsy qu'en jouissent les autres mareschaux de France, encore qu'ils ne soient cy particulièrement spécifiés et ce tant que nous plaira. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos cours de parlement, nos lieutenans-généraux, gouverneurs, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que led. sieur de Vauban, duquel nous nous réservons de prendre le serment, et iceluy mettre en possession dud. état et office de maréchal de France, ils fassent jouir et user d'iceluy, ensemble de tout le contenu cy-dessus pleinement et paisiblement et à luy obéir et entendre ès choses concernant led. état et office. Mandons en outre à nos amés et féaux conseillers les gardes de notre trésor royal et trésoriers de l'extraordinaire des guerres présents et à venir et à chacun d'eux ainsy qu'il appartiendra que lesd. gages, pensions et droits que nous avons affectés et attachés aud. état et office, tels et semblables qu'en jouissent les autres maréchaux de France, ils payent et délivrent ou fassent payer et délivrer aud. sieur de Vauban, à l'avenir par chacun aux termes et en la manière accoutumée et rapportant copie des présentes duement collationnée pour une fois seulement aux quittances sur ce suffisantes. Nous voulons que tout ce qui luy aura été payé à l'occasion susdite soit passé et alloué en la dépence de leurs comptes par nos amés et féaux conseillers, les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsy le faire sans difficultés. Car tel est nostre plaisir. En témoin

de quoi nous avons fait mettre nostre scel à cesd. présentes.

Donné à Versailles le 14<sup>e</sup> jour de janvier, l'an de grâce 1703 et de notre règne le 60<sup>e</sup>.

Signé : LOUIS.

Et sur le reply :

Par le Roy : PHELIPEAUX, et scellé.

Et à costé est écrit :

Aujourd'huy premier mars 1703, le Roy étant à Versailles, le sieur mareschal de Vauban, dénommé en ces présentes, a fait et presté entre les mains de Sa Majesté, le serment qu'il était tenu de faire à cause de l'office de Maréchal de France dont il a esté pourveu, moy conseiller du Roy en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances, présent.

Signé : PHELIPEAUX.

---

Vous êtes prié d'assister au convoy de haut et puissant seigneur, M. Sébastien le Prestre de Vauban, chevalier, seigneur de Basoches, Vauban, Pierre-Pertuys, Pouilly, Cervon, la Chaume, Espiry et autres lieux, chevalier des ordres du Roy, maréchal de France et gouverneur de la citadelle de Lille, décédé en son hostel rue Saint-Vincent, qui se fera vendredy premier avril 1707, à sept heures du soir en l'esglise de Saint-Roch sa paroisse.

Requiescat in pace.

---

A Saint-Malo, le 7 novembre 1694

J'ai receu, monsieur, celle dont il vous a plus m'honorer du 30 du passé pleine à vostre ordinaire de toutes les honnestetez possibles et d'une cordialité dont pour ne pas me rendre indigne je prie M. de Pontchartrain, par cet ordinaire, d'agréeer que, pour les affaires concernant mon petit ministère que j'auray avec luy d'icy en avant, je m'adresse à vous, vous en serez le rapporteur, et j'en auray un plaisir sensible. par le commerce que cela me donnera avec vous à qui je me développeray plus facilement qu'à un autre sur bien des choses, à condition que cela ne durera que jusqu'à ce que vous soyez gasté, car aussitost que je m'en apercevray je retireray mes troupes et reviendray à ma réserve; suposé donc que ce commerce vous agrée, voici un petit projet de route qui vous apprendra à peu près où je seray. Tous nos petits forts d'icy sont en assez bon estat et le canon bien placé et fourny de tous ses besoins. J'en parts demain pour Normandie. Un milion de remerciemens, Monsieur, de toutes vos bontés et un peu des nouvelles de M. Arnou, de qui je n'ay pas ouy parler de puis un temps infny. Je crains qu'il ne soit absent ou malade, ou ocupé à quelque ouvrage fort abstrait.

Je suis de tout mon cœur et avec bien du respect, monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

VAUBAN.

---

*A M<sup>gr</sup> le M<sup>is</sup> de Seignelay.*

Monseigneur le marquis est très-humblement supplié :  
 . Premièrement, d'accorder sa protection et aider à faire chemin à MM. de Fricambault et La Rivière, tous deux enseignes de la marine, dont l'un mon voisin et l'autre mon allié fort proche.

2<sup>o</sup> De m'accorder une enseigne pour M. de Langhetot, qui a servy trois ans dans les mousquetaires et deux ans de volontaire dans la marine sur le vaisseau de M. de Lemeincour, qui en a rendu de fort bons témoignages, le suppliant très-humblement de remarquer que rien n'est plus propre à en faire un bon officier de marine, qu'un homme qui a appris, avant d'y entrer, d'aussi bonnes leçons sur terre. C'est d'ailleurs un gentilhomme de très-bonne famille et plein de bonne volonté.

3<sup>o</sup> D'avoir la bonté de procurer le rétablissement de M. de Leau, cy devant lieutenant de la marine, qui fut cassé, il y a 7 ou 8 ans, pour une très-petite affaire dont M. Hubert, pour lors commissaire de la marine à Dunkerque, grossit ici les objets pour des fins particulières aux quelles il avoit interest. Monseigneur sçait mieux que qui que ce soit la bigearerie de cet esprit et combien il estoit ombrageux et mal tourné puisqu'il a esté obligé de s'en deffaire. Quoy qu'il en soit, le pauvre de Leau a fait une très-dure pénitence depuis ce temps-là, pendant quoy, soutenu de la seule espérance du retour et de mes avis, il n'a pas discontinué un moment de tâcher d'expièr sa faute en servant toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, n'y ayant point eu d'année qu'il ne se soit embarqué tantost sur un vaisseau, tantost sur

l'autre ; il a même fait 3 ou 4 voyages en Amérique et je scay qu'il est très-estimé dans la marine. M. de Châteaurenault m'en a dit mille biens, aussi bien que M. de Maintenon, avec qui il a fait deux voyages aux isles de l'Amérique en dernier lieu. Enfin, Monseigneur, on peut dire qu'il y a longtemps que sa faute est réparée ; il est plus que temps de finir son malheur et de le faire rentrer en grâce en le rétablissant. Ayez donc la bonté, Monseigneur, de le protéger tout de votre mieux et d'obtenir du Roy son pardon ; je prendray particulièrement sur mon compte toutes les bontés que vous aurez pour luy en ce rencontre, et je m'en feray volontiers une affaire auprès du Roy même, à qui j'en parleray en votre présence si vous l'avez pour agréable et que vous jugiez que cela luy puisse servir.

VAUBAN.

COMTE DE CHASTELLUX.

---

---

QUELQUES MOTS

SUR VAUBAN

---

Contrat de mariage passé le 3 mars 1630 au château de Ruère, entre Urbain le Prestre, écuyer, seigneur de Vauban, demeurant à Ruères, fils de Jacques Le Prestre, écuyer, sieur de Vauban, et de demoiselle Françoise de la Perrière, ses père et mère, d'une part, et demoiselle Aymée de Carmignolles, fille de Jean de Carmignolles, écuyer, et de feu demoiselle Françoise Prévost, assistée de son tuteur, et en présence de Gabriel le Prestre, écuyer, seigneur de Vauban, frère d'Urbain. Signé : Connestable, notaire.

---

Contrat de mariage passé entre Sébastien le Prestre, écuyer, seigneur de Vauban, ingénieur ordinaire du roi,

capitaine lieutenant du régiment d'infanterie de campagne de M. le maréchal de la Ferté-Senneterre, et capitaine d'une compagnie entretenue en garnison à Nancy, demeurant à Saint-Léger-de-Foucheret, majeur d'ans, fils de defunt Urbain le Prestre, écuyer, seigneur de Vauban, et de damoiselle Aymée de Carmignolles, ses père et mère, d'autre part, et damoiselle Jeanne d'Osnay, fille de Claude d'Osnay, écuyer, baron d'Epiry, stipulant pour elle, et de défunte demoiselle Urbaine de Romiers, en présence de Paul le Prestre, escuyer, seigneur de Vauban, demeurant paroisse de Bazoches, cousin germain dudit Sébastien et frère utérin de ladite demoiselle d'Osnay ; passé au château d'Epiry, le 25 mars 1660. Signé : Guillaumet.

---

A la citadelle de Tournay le 3 octobre 1682.

Je suis bien honteux, Monsieur, d'avoir reçu depuis si longtemps celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 6 août dernier, sans y avoir encore fait de réponse. Je pense que je feray beaucoup mieux de joindre cette faute à celle de l'hostellerie d'Epoisses, et de vous demander en même temps pardon de toutes les deux et de perdre temps à vous dire (quoiqu'il soit vray) que les tirages et affaires qui m'ont occupé sans relâches depuis quelque temps m'en ont ôté le loisir ou du moins la quiétude avec laquelle j'aurais voulu le faire, car bien que je n'aye jamais eu le bien de vous parler, il me sembloit que j'avais cent choses à vous dire qui demandât ma

tête un peu débarrassée, mais le caprice de ma destinée, ennemy déclaré de mon repos, m'ayant enfin osté l'espoir de ce bienheureux moment, je profite de celui que je peu attraper pour avoir l'honneur de vous dire que j'ay esté très sensiblement touché de la longue et dangereuse maladie qui vous a si longtemps détenu au lit, sur quoy j'ay plusieurs fois témoigné mon déplaisir à Monsieur de Chastellux et à M. votre frère, qui, à ce qu'il me paroît, m'ont fait la justice de vous en informer. Comme il y a longtemps que je n'en apren rien de nouaiau, j'ay lieu de penser que vous este présentement tout à fait hors d'affaires, Dieu le veuille, car je vous assure, Monsieur, que je le souhaite de tout mon cœur.

A l'égard de ce qui peut accomoder votre gouvernement et le rendre plus considérable, il est très-certain que si les fondemens de la paix qui, comme vous sçavé, sont un peu ébranlés, se raffermisse, que le roi ne se peut pas dispenser de faire travailler fortement à Antibes et aux environs de la rade de Gougeau qu'on peut, assurée comme un port bien fortifié, on ne pourra pas non plus se dispenser de travailler à Sainte-Marguerite, comme au poste plus important de ladite rade, et celui qui doit régir tous les autres, ce qui le doit rendre beaucoup plus considérable qu'il n'a jamais été, comme il est extrêmement de l'intérêt du service du Roi que cette rade deviene un port très assuré pour l'advenir. Suivent la conséquence, et ce d'autant plus que sçachant l'intérêt que vous y avez, ravi de trouvé cette occasion pour tâcher du moins de vous être bon à quelque chose, et de ne vous être pas un voisin inutile.

Au surplus, je conçois très bien le bonheur d'une honorable retraite, si elle pourrait être accompagnée d'une

indépendance qui vous rende maître de vos actions et me redonnât cette tant désirée liberté qui ne se trouve que chez les Américains, mais comme les entraves se traînent partout tant que partout l'oppression nous suit, je ne sçay et même j'ay beaucoup lieu de douter si le repos de ceux qui sont en province est beaucoup plus tranquille que celui de ceux qui servent dans les troupes qui n'en ont point du tout. Quoiqu'il en soit, je vous supplie très humblement d'être bien persuadé qu'on ne peut pas être plus que je le suis votre très humble et très obéissant serviteur.

VAUBAN.

P. S. -- Agréez s'il vous plaît que madame la marquise de Guitaut trouve ici l'assurance de mes très humbles respects.

---

### EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur la requête présentée au Roy étant en son conseil, par dame Jeanne Françoise le Prestre de Vauban, femme séparée quand aux biens du sieur de Valentinoy d'Ussé, contrôleur général de la maison de Sa Majesté, contenant que, par arrest de son conseil, du 27 décembre 1710, il a plu à Sa Majesté de luy accorder un délai d'une année pendant lequel temps il est fait deffense à ses créanciers de faire aucune saisie des meubles

esquipages et autres choses à son usage ; elle n'a point abusé de cette grâce ; elle a, pour satisfaire à ses créanciers, mis en coupe les bois qui luy appartiennent, mais dont elle n'a encore pu faire la vente et qu'elle espère de pouvoir faire dans le cours de l'année prochaine, pendant laquelle elle supplie Sa Majesté de lui accorder un nouveau délai de surséance, à quoy ayant égard Sa Majesté estant en son conseil a fait desseances aux créanciers de la dite dame d'Ussé de faire, pendant le temps d'une année, aucunes saisies sur les meubles, équipages et autres choses servant à l'usage de la dite dame, à peine de nullité et de tout dépens, dommages et intérêts. Fait au conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt sept décembre mil sept cent onze.

.PHELYPEAUX.

---

Jeanne-Françoise le Prêtre de Vauban, femme séparée quand aux biens du sieur marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du Roy, laquelle a obtenu le 27 décembre 1711, un arrest de surséance qui fait desseance à ses créanciers de faire, pendant le temps d'une année, aucunes saisies sur ses meubles, équipages et autres choses servant à son usage, demande une nouvelle surséance pendant un an, expose que loin d'abuser de la surséance que le Roy luy a déjà accordée, elle s'est rendue en province pour faire en sorte, par la vente de ses bois qu'elle a fait mettre en coupe et par son économie, de satisfaire ses créanciers, lesquels ne laissent pas de poursuivre

avec la dernière rigueur l'adjudication par décret de ses biens immeubles.

---

A Paris, ce 14 mars.

On veut me persuader, Monsieur, que l'on a fait de grandes plaintes de moy à la cour sur deux hommes qui ont voulu entrer chez moy par force à sept heures du soir, et qui n'ayant point dit leurs noms et mis l'épée à la main, furent pris par mon domestique pour des voleurs; on les désarma, ils reçurent quelques coups de plat d'épée: ils demandèrent pardon et s'enfuirent. Voilà en gros le sujet de la pièce, si par hasard on a porté des plaintes différentes de ce que j'ay l'honneur de vous mander, je vous assure, Monsieur, qu'elles sont fausses et que je prendrois la liberté de vous envoyer un détail qui vous prouvera clairement que cette petite aventure est la chose du monde la plus innocente: je croy, Monsieur, que si l'on m'a dit vray, l'on n'aura pu s'adresser qu'à vous pour s'en plaindre et que vous voudrez bien me faire la grâce de me communiquer cette accusation avant de m'exposer à estre pendue. J'espère aussi, Monsieur, que si cette prétendue plainte avoit esté rendue à d'autre qu'à vous, vous voudriez bien vous en faire informer afin d'obtenir en faveur de vostre recommandation la mesme grâce que mon procez me soit communiqué. J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect et l'attachement possible, Monsieur, vostre très humble et très obéissante servante,

VAUBAN D'USSÉ.

A Basoches, ce 19 décembre 1712.

En partant pour la province où je suis, Monsieur, depuis huit mois, je pris la liberté de vous supplier de trouver bon que je pusse toujours conter sur l'honneur de votre amitié, dont vous m'avez tant de fois donné des marques ; je dois encore aujourd'hui vous faire la même prière, espérant que vous voudrez bien, Monsieur, m'accorder la grâce de renouveler pour un an l'arrêt que vous avez eu la bonté de faire rendre pour me conserver mes meubles ; quoique réduite dans une malheureuse province pour l'arrangement que je cherche à faire avec mes créanciers, j'ay toujours lieu d'appréhender qu'il ne s'en trouve quelqu'un d'assez mauvaise humeur pour en vouloir à mes meubles si je ne suis à couvert par votre autorité, que je réclame d'autant plus que ces mêmes créanciers me poursuivent très vivement pour l'adjudication de mes biens, seul objet qui puisse assurer le paiement de leur dû ; j'ose donc, attendre au fond d'une province, la nouvelle grâce que je vous demande avec celle d'estre persuadé, Monsieur, que j'ay l'honneur d'estre très respectueusement votre très humble et très obéissante servante,

VAUBAN D'USSÉ.

Comte DE CHASTELLUX.

---

UN

# DOCUMENT INÉDIT

## SUR VAUBAN.



Après les pages sérieuses et charmantes qu'on vient de lire sur Vauban, la *Société d'Études* a pensé qu'on prendrait encore quelque intérêt au morceau suivant : ce sera, si l'on veut bien, la petite pièce après les grandes.

Il s'agit de démontrer, dans une thèse en règle, que Vauban, si supérieur qu'il soit à la plupart de ses contemporains et à sa propre renommée, est cependant inférieur à son père. On croit d'abord à une gageure ou à un badinage. Mais non : c'est bien sérieusement que l'auteur parle; sérieusement, entendons-nous : s'il paraît convaincu, en revanche, il est peu grave et son style est digne de la cause qu'il soutient. On ne se douterait pas en effet, avant de l'avoir lu, de tout ce qu'il a semé d'agrément sur une matière assez aride en apparence. La mythologie tout entière est mise à contribution, il ne tarit pas en métaphores et en gentillesses : bref, comme aurait dit Philaminte :

Ce sont petits chemins tout parsemés de roses.

Le plus piquant, c'est que tout ce coquet attirail se

déploie en pleine Révolution française; c'est en l'an III de la République une et indivisible qu'on se livrait à toutes ces fantaisies philanthropiques et sentimentales, comme pour faire diversion aux sanglantes réalités du moment.

Maintenant, quel est l'auteur de cette curieuse boutade? A coup sûr, c'est un habitant de Saint-Léger, soigneux de revendiquer pour sa patrie une gloire plus haute et plus pure que celle de l'homme de guerre si humain, de l'homme de cour si dévoué au peuple, dont il fait une sorte de conquérant destructeur. Mais il n'a pas signé son œuvre, par modestie sans doute; et nous l'avons trouvée à la fin du *Dictionnaire historique portatif de Ladvocat, Paris, chez Didot, 1758* (1). C'est un manuscrit de quatre ou cinq pages où l'on reconnaît l'écriture d'un curé de Girolles, du commencement de ce siècle: Le curé *Tripier*, natif de Saint-Léger, a laissé un grand nombre de manuscrits, qui sont, pour la plupart, des copies: nous en possédons quelques-uns, ce qui nous a permis de constater que l'écriture est bien de lui; son nom se trouve d'ailleurs en tête du volume. Toutefois nous ne lui faisons pas le tort de le regarder comme l'auteur de cette pastorale burlesque. La voici intégralement et scrupuleusement reproduite, ce serait dommage d'y toucher.

Fréd. POULIN.

« La paroisse de Saint-Léger a beaucoup plus d'obligation au père de Vauban qu'à son fils, quelque grand homme qu'il soit devenu. Il fait honneur à sa patrie, il est vrai, mais le premier l'a enrichie et l'enrichit encore tous les jours; commençons donc par lui payer un tribut de louanges et de reconnaissance.

(1) Dans un exemplaire appartenant à M. Poulin, docteur en médecine, à Avallon.

« Albin le Prêtre était un gentil-homme peu fortuné ;  
 « la maison qu'il habitoit à Saint-Léger subsiste encore ;  
 « elle consiste en deux chambres, sur la rue, assez mal  
 « éclairées, couverte en chaumes et est devenue aujour-  
 « d'hui la demeure d'un boulanger-cabaretier ; maison  
 « bien connue et bien fréquentée, un temple où l'on fait  
 « tous les jours chanter au diable les louanges de Bac-  
 « chus. Dans ma jeunesse, il y a une soixantaine d'an-  
 « nées, je me souviens d'avoir vu une pierre de taille,  
 « faisant partie de la porte d'entrée, où étoient gravés en  
 « grosses lettres, ces mots : *Maison de Vauban* ; elle n'y  
 « est plus et on ne sait ce qu'elle est devenue.

« Grand amoureux de la nymphe Hamadriade Po-  
 « mone (1), M. de Vauban père avoit une inclination  
 « toute particulière pour la culture des jardins et des  
 « vergers ; il s'y adonnoit uniquement. Aussi y réussis-  
 « soit-il admirablement bien. Jamais on ne le vit dans les  
 « forêts, ni sur le bord des rivières ; il ne se plaisoit que  
 « dans les jardins ; ses mains n'étoient jamais chargées  
 « du fusil ni du filet ; il préféroit la serpe, instrument  
 « plus doux et plus utile. Toujours occupé tantôt à émon-  
 « der ses arbres, tantôt à les planter, à les arroser, à les  
 « enter, à les greffer ; il bernoit à ces soins innocents  
 « tous les plaisirs de la vie. Il en apprenoit le secret à  
 « ses compatriotes, il leur en inspiroit le goût, qui n'a  
 « fait qu'augmenter et se perfectionner en eux, depuis ce  
 « temps-là. Sa qualité de gentil-homme le faisoit accueillir  
 « des seigneurs voisins, de Grisigny, de Ruère, de Seully,  
 « de Saint-Andheux, de Villarnoux, et d'un grand nom-  
 « bre d'autres nobles, habitant les campagnes voisines.

« Ils admiroient la beauté de ses arbres et de ses fruits ;  
 « et ces fruits que sa main avoit cueillis étoient un pré-

(1) Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

« sent très-agréable pour eux, et servoient à orner leurs  
 « tables et leurs buffets. C'étoit à qui l'auroit, et on regar-  
 « doit son arrivée et son séjour comme une faveur : aussi  
 « tous les vieux arbres des châteaux que je viens de nom-  
 « mer portent encore écrit sur le pivot ou racine princi-  
 « cipale : *C'est Vauban qui m'a édifié*. Si l'on voit Saint-  
 « Léger enceint de tant et si vastes vergers, peuplé de  
 « tant d'arbres fruitiers de toutes espèces de toutes  
 « beautés, et d'une si excellente qualité, surtout pour les  
 « pommes, qu'ils le disputent, et peut-être l'emportent  
 « sur celles de Saint-André, de Savigny, de Chevannes  
 « et autres lieux, et fournissent continuellement les mar-  
 « chés d'Avallon, Saulieu, Semur, Rouvray, sans parler  
 « des pays environnants : de manière que l'on peut bien  
 « dire que c'est à Saint-Léger que Vertumne a seu ga-  
 « guer le cœur de Pomone, et Vauban a fait cette heu-  
 « reuse aillance (*sic*). Offrons lui donc les prémices  
 « de tous les fruits de nos vergers.

« Sébastien le Prêtre, seigneur de Vauban, Bazoche,  
 « etc., fils du précédent, naquit le 15 mai 1633. Son édu-  
 « cation ne couta qu'à lui-même. Les absences fréquentes  
 « et qui duroient souvent des semaines entières, du père  
 « Vauban, laissoient son fils à lui-même, qui n'ayant  
 « pour compagnie que les jeunes gens de son âge, alloit  
 « souvent avec eux à la garde de leurs moutons, parta-  
 « geant avec lui leur repas frugal(1). Étant venu un jour  
 « à Saint-Léger dans le brillant de sa fortune, il se les  
 « fit présenter et se plut à leur raconter et entendre le  
 « récit de leurs jeunes aventures. Il fit remarquer dans  
 « le nombre une bonne femme, dont il loua beaucoup la  
 « générosité devant plusieurs seigneurs qui l'accompa-  
 « gnoient, et toute la paroisse assemblée, et dit qu'elle

(1) Les moutons?

« avait souvent partagé son *époigne* avec lui ; après lui  
« avoir fait beaucoup d'amitié, il lui donna une poignée  
« de louis ; et voilà tout le bien qu'il avoit fait à son pays  
« natal. Quelle différence d'avec celui de son père !

« Un religieux Carme retournant à la maison de Semur,  
« passant par Saint-Léger, demanda un petit garçon pour  
« le conduire dans le chemin de Rouvray, crainte de  
« s'égarer. Le jeune Vauban se présenta avec joie pour  
« l'y conduire, il pouvoit avoir alors 9 à 10 ans. Pendant  
« le chemin il donna au bon père des preuves d'esprit et  
« d'envie d'apprendre ; ce qui le fit résoudre de l'emme-  
« ner avec lui. Ce fut là qu'il fit ses études ; il y apprit à  
« lire, à écrire, il servoit les messes des religieux, et  
« commença sa grammaire. Mais son inclination natu-  
« relle le portoit au dessin, où il fit de grands progrès  
« pendant 6 à 7 ans qu'il demeura dans cette maison.

« A l'âge de 16 à 17 ans, il prit le parti des armes, en  
« qualité de volontaire. Peu après son arrivée à l'armée,  
« il se trouva qu'on entreprit le siège d'une place forte.  
« Le général avec ses ingénieurs dressent le plan de  
« l'attaque. Le jeune Vauban se trouvant derrière eux,  
« après avoir remarqué le projet d'attaquer par tel en-  
« droit, dessine sur le sable avec le bout du foureau de  
« son épée, un tout autre endroit, forme le côté de la ville  
« par où il prétendoit qu'on devoit diriger l'opération. Il  
« est aperçu par un officier qui veut lui reprocher de con-  
« trarier ses supérieurs. Il s'excuse honnêtement et ef-  
« face par plusieurs traits à travers ce qu'il avoit tracé,  
« ce qui le fit encore remarquer davantage de la com-  
« pagnie. On veut l'entendre, on le force à recommencer,  
« et expliquer ses raisons et ses moïens. Il le fit avec tant  
« de satisfaction qu'on change le plan d'attaque, en sui-  
« vant son avis et bientôt la ville se rend en capitulant.

« Dès lors pour le perfectionner et exercer ses talents  
 « et son génie extraordinaire pour les fortifications, on le  
 « plaça dans le génie, où il se fit bientôt connoître et  
 « parut avec éclat aux sièges de Sainte-Ménéhould en  
 « 1652 et 1653, de Stenay en 1654, etc., (le reste dans  
 « ce dict...) Il n'a laissé que deux filles, l'une mariée à  
 « M. de Mégrini, comte d'Aunay.

« Il avait un neveu connu sous le nom de Pui-Vauban  
 « qui demouroit dans le Charolais, qui a été aussi un  
 « très-habile ingénieur. Il est mort lieutenant des armées  
 « du roi, ainsi que deux fils qu'il a laissés et qui étoient  
 « encore en pleine santé, aussi lieutenants-généraux en  
 « 1750.

« O ma patrie ! tu as produits deux grands hommes !  
 « Le fils a rempli toute la France et l'Europe entière de  
 « ses hauts faits ; et, de tous les officiers généraux de  
 « Louis XIV, a le plus contribué à la gloire de son sou-  
 « verain, et fait triompher sa nation de tous ses ennemis ;  
 « sa mémoire durera autant que l'histoire du monde !  
 « Mais pour toi, en particulier, toute cette gloire n'est  
 « que du vent, que fumée, qu'un arbre stérile. Recon-  
 « nois et ne sois pas ingrate ; conviens que tu as obliga-  
 « tion au père d'une manière bien plus sensible, per-  
 « manente et durable. Il a enseigné, encouragé l'art de  
 « la greffe, espèce de richesses pour toi et pour tes  
 « enfants, mille fois plus avantageuse que s'il avoit fait  
 « exploiter tes mines d'or, eussent-elles dues être plus  
 « riches encore et plus abondantes que celles du Pérou  
 « et du Potosi, de Golconde et du Mexique. Bénis donc  
 « sa mémoire en jouissant de ses bienfaits.

« Nous Maire et Officiers municipaux de la commune  
 « de Saint-Léger-de-Fourcheret, attestons que l'écrit ci-

« dessus est sincère et véritable (1); en foi de quoi nous  
« nous sommes soussignés cejourd'hui 5 prairial de l'an  
« 3 de la République française une et indivisible. Tri-  
« pier, Maire; Panetrat, agent nat<sup>l</sup>; Munier, off<sup>r</sup> m<sup>l</sup>;  
« Garnier et Picoche, off<sup>rs</sup> m<sup>rs</sup>.»

(1) Pourquoi pas officiel ?

①

# VAUBAN



## ÉLOGE HISTORIQUE.

1860.



A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

*(Dont l'auteur ne faisait pas encore partie)*

Si de la poésie il est un digne usage,  
C'est à d'illustres morts quand on l'offre en tribut :  
Elle peut tendre alors au succès qu'envisage  
Tel qui s'est proposé ce légitime but.  
Laisant du lieu commun la trop facile ornière,  
Lors donc, qu'en vers, je loue un héros du pays,  
Chez nos *jeunes savants*, tenant leur cour plénière,  
J'ai chance d'obtenir grâce pour mes récits.

N. B. — La forme seule de cet opuscule m'appartient. Quant aux faits, je les ai puisés, tous sans exception, à des sources authentiques, que j'ai citées dans des notes à la suite du morceau.

Notre banlieue (1) a vu jadis naître un grand homme,  
 Dont elle est fière encore, et qu'au loin on renomme ;  
 Qui, pour la France, osant mille progrès divers,  
 Mit surtout sa frontière à l'abri des revers.  
 Dans la guerre et la paix, génie incomparable,  
 Son œuvre double fut doublement admirable ;  
 Et plus mûr que son siècle, à bon droit si vanté,  
 Ce qu'accomplit le nôtre, il l'avait inventé !  
 De Bazoché seigneur, et maître héréditaire (2)  
 D'une toute voisine et non moins noble terre,  
 VAUBAN, qui d'elle prit et conserva le nom,  
 En le couvrant d'ailleurs d'un immortel renom,  
 Visitait tour-à-tour l'une ou l'autre retraite,  
 Dès qu'à ses jours de gloire une trêve était faite :  
 Et, dans la solitude aimant à s'enfermer,  
 Y rêvait aux projets qu'il venait de former.  
 Du calme de ses nuits, du labeur de ses veilles,  
 C'est là qu'on vit éclore un essaim de merveilles ;  
 Et nos places de guerre, et des ports tout nouveaux (3) ;  
 Et la *Dîme Royale* (4), et tant d'autres travaux ;  
 Car, en vouant sa vie aux sièges, aux batailles,  
 Les champs, les eaux, les bois, les finances, les tailles,  
 Occupaient ses loisirs.... ou ses *Oisivetés* (5),  
 Comme il les appelait dans ses joyeusetés.

Ce n'est pas tout d'un coup, ce ne fut pas sans peine,  
 Que VAUBAN illustra les trésors de sa veine.  
 Né gentilhomme, mais, dans les champs élevé,  
 Il y fut, jeune enfant, pour l'étude enlevé.  
 A l'école (6), où germait son précoce mérite,  
 Déjà, de ses rivaux il surpassait l'élite.  
 Puis, ses dix-sept printemps à peine eurent sonné,  
 Qu'à lui-même, orphelin trop tôt abandonné,  
 Et cédant aux instincts de sa race guerrière,

D'un prince, alors rebelle (7), il suivit la bannière.  
 Courte erreur ! qu'il paya d'un jour de liberté (8).  
 Mais, bientôt reconquis à la fidélité,  
 Et se vouant, dès lors, à sa chère science,  
 Sans relâche, on l'y vit marcher d'un pas immense.  
 De là datent, sans fin, ses exploits éclatants.  
 Ingénieur en titre, il n'avait pas vingt ans (9),  
 Que, loin derrière lui laissant les plus habiles,  
 Soit à fortifier, soit à prendre les villes,  
 Sa tactique profonde en fit un art nouveau,  
 Qu'il tira tout entier de son vaste cerveau.  
 Ah ! si de ses hauts faits le chiffre trop aride (10),  
 Ne risquait de fournir un détail insipide,  
 Je pourrais mettre ici chacun d'eux en regard....  
 J'en choisis simplement quelques traits au hasard,  
 Et cite, parmi tous, Luxembourg, l'imprenable,  
 Qu'il prit pourtant, avec une audace incroyable.  
 Il fallait voir de près le rempart ennemi :  
 L'intrépide VAUBAN s'y montre comme ami ;  
 Pour qu'on ne tire pas, de la main faisant signe,  
 S'avance, en inspectant la défensive ligne ;  
 Puis, sans plus se presser, revient au camp français,  
 Certain, dès ce moment, d'un glorieux succès (11).  
 Dunkerque, son chef-d'œuvre, en une autre occurrence,  
 De l'attaque est sauvé par sa seule présence (12).  
 Tant, de nos ennemis justement redouté,  
 Son nom, comme une armée, au loin était compté !  
 Prodigue de sa vie, à diverses reprises,  
 La mort faillit borner ses fières entreprises (13).  
 Mais lui, sur nos soldats reportant tous ses soins,  
 Sans cesse demandait qu'on en exposât moins.  
 Pour faire prévaloir cet intérêt suprême,  
 Il osait tenir tête au monarque (14) lui-même ;  
 Et, dùt son haut crédit à la Cour en souffrir,

Il dédaignait de plaire, afin de mieux servir.  
 A la suite, en effet, d'une injuste disgrâce,  
 Aux vils flatteurs du jour abandonnant la place,  
 Pour d'autres vérités (15), dans ses terres banni,  
 Le grand homme, bientôt, cessa d'être honni ;  
 Et, par l'heureux retour d'un souffle tout contraire,  
 De ses rares vertus cumula le salaire :  
 Ainsi donc, (privilège exclusif et nouveau),  
 De Bazoche étonné le féodal château  
 Reçut quatre canons (16) de cette artillerie  
 Dont VAUBAN avait fait tant d'usage en sa vie.  
 Sans qu'il demandât rien, d'autres faveurs du Roi,  
 Lui permirent d'en faire un généreux emploi (17) ;  
 Puis, pour couronnement, malgré sa résistance,  
 Investi du bâton de maréchal de France,  
 Il se plaignit alors de l'inutilité  
 Où l'allait retenir son inactivité ;  
 Et plus tard, dans un siège (18), offrant d'humbles services,  
 Comme l'on objectait à de tels sacrifices  
 Sa haute dignité, dont souffrirait l'éclat :  
 « Ma dignité, dit-il, est de servir l'État.  
 « Laisant de maréchal le bâton à la porte,  
 « Je prendrai la cité, pour le reste qu'importe?... »

Du grand homme de guerre essayant ce portrait,  
 J'ai déjà *du penseur* recueilli plus d'un trait,  
 Et vous ai dit comment de sa plume féconde  
 Les utiles loisirs embrassaient tout un monde ;  
 D'où, pour certains esprits, ses travaux tant cités,  
 Eux-mêmes, le cédaient à ses *Oisivetés* (19).  
 J'ajoute, en peu de mots, avant que de me taire,  
 Ce que l'histoire apprend de ce beau caractère.  
 Fermé comme un granit de notre vieux Morvand,  
 Ses rustiques instincts se révélaient souvent.  
 Il méprisait des Cours la vaine politesse,

Et sa mâle franchise était de la rudesse.  
Mais, devant l'infortune, avec quelle bonté,  
Et sa bourse et son cœur s'ouvraient à volonté!  
Il ne participait aux largesses du prince  
Que pour les épancher sur toute la province.  
Du peuple étudiant les maux et les besoins,  
A leur soulagement il occupait ses soins.  
Et lorsqu'il eut sondé toute cette misère,  
Il osa, jusqu'au Roi, porter l'œuvre sincère,  
Qui, contre elle, devait grouper ces courtisans,  
Des abus du pouvoir éternels partisans ;  
Mais, bravant le danger, sujet pur et fidèle,  
Il ne connaissait pas de limite à son zèle.  
Ses mœurs simples, enfin, malgré ses dignités,  
N'y perdirent jamais leurs moindres qualités.  
En tout point donc on a pu dire d'un tel homme :  
Que ce fut un *Romain*, et de l'ancienne *Rome* (20)!

VAUBAN, notre héros, toi dont le noble cœur,  
Selon le vœu d'un autre et moderne vainqueur (21),  
Au temple de nos preux, vrai temple de Mémoire,  
Parmi d'illustres morts, repose pour ta gloire,  
Ton souvenir, au moins, triomphant du trépas,  
Dans nos âmes gravé, ne nous quittera pas ;  
Et ton nom immortel, répété d'âge en âge,  
Sera de nos reveux le plus bel héritage!

AD. BIDAULT.

# NOTES.

---

(1) *Notre banlieue*, etc. — Saint-Léger de Fourchet (Yonne), le 15 mai 1633. (Voir acte de baptême aux archives de cette commune.)

(2) *Et maître héréditaire*, etc. — Depuis plus de 250 ans. (Voir *Éloge*, par Fontenelle.)

(3) *Et des ports tout nouveaux*, notamment le port de Dunkerque, son chef-d'œuvre et celui de l'art. (Ibid.)

(4) *Et la Dîme Royale*. — Un volume in-42, 1707.

(5) *Ou ses Oisivetés*. — 42 vol. in-folio, malheureusement non publiés.

(6) *A l'école*, etc. — A Semur en Auxois. (V. discours prononcé à Avallon par Ph. Dupin, 1844.)

(7) *D'un prince alors rebelle*, etc. — Le grand Condé.

(8) *Courte erreur*, etc. — Fait prisonnier dans une escarmouche, il fut conduit au ministre Mazarin, etc. (V. Fontenelle et Ph. Dupin.)

(9) *Il n'avait pas vingt ans*, etc. — En 1652, au siège de Sainte-Ménéhould. (V. Fontenelle.)

(10) *Le chiffre trop aride*. — 33 places fortes nouvelles, 300 réparées ou augmentées, 53 sièges, 140 combats. (Ibid. et Ph. Dupin.)

(11) Voir note de Ph. Dupin (ibid.)

(12) Voir Fontenelle.

(13) Il fut, notamment, blessé à la joue, au siège de Douai, 1667. (Ibid.)

(14) *Au Monarque lui-même.* — Et ce monarque était Louis XIV, qui souffrait peu la contradiction. (Id. et Ph. Dupin.)

(15) *Pour d'autres vérités,* etc. — Raisons secrètes qui s'opposeraient à l'établissement d'une dîme royale, etc, etc., Fontenelle.

(16) Idem.

(17) Id. et Ph. Dupin.

(18) *Et plus tard dans un siège,* etc. — Celui de Turin, dirigé par le duc de la Feuillade, qui fut obligé de l'abandonner. (Id.)

(19) Id., id.

(20) Id., id.

(21) *Selon le vœu d'un autre,* etc. — Napoléon 1<sup>er</sup>, qui, en 1808, fit transporter le cœur de Vauban à l'hôtel des Invalides, en face du cœur de Turenne. (V. Ph. Dupin).



LES

# MARÉCHAUX DE FRANCE

DE L'AVALLONNAIS<sup>(1)</sup>.

---

J'aime à croire que notre siècle est le siècle des grands hommes, mais à coup sûr il est celui des statues. Paris en est peuplé et il n'y a guère de ville en France qui ne veuille en ériger une au moins à son illustre. Il est vrai que j'ai vu plus d'une fois de ces grands hommes en marbre dont, je l'avoue à la honte de mon ignorance, je n'avais jamais entendu parler.

Certaines personnes trouvent que c'est une manie, un abus, elles voudraient que le gouvernement, cette providence universelle des temps modernes, mît obstacle aux entraînements de ce petit patriotisme de localité. Je ne saurais partager leur manière de voir.

Sans doute il fut un temps dans la décadence romaine où moins il y avait de grands hommes plus on élevait de statues, mais on ne les érigeait qu'aux vivants redoutés, qui souvent ne méritaient et n'obtenaient en secret que le mépris et la haine : c'était l'hommage de la bassesse et de la peur rendu à la méchanceté et à la rapine armées de la toute-puissance. Il est vrai qu'à leur

(1) Notice lue aux séances d'août et octobre 1860 de la *Société d'Études d'Avallon*.

mort ces statues étaient ordinairement renversées et traînées dans la boue, les vils flatteurs se changeaient en insulteurs publics, prêts à reprendre bientôt leur premier rôle. De nos jours rien de pareil; on clève des statues presque-toujours à des morts qui ne peuvent ni donner ni prendre; elles éveillent des sentiments généreux et reconnaissants dans le cœur de ceux qui les regardent et excitent à imiter de nobles exemples.

Ces statues ont encore un autre avantage. Les lieux que l'on parcourt, ou que l'on habite, quelle que soit leur beauté naturelle ou acquise, ne disent bientôt plus rien à la pensée si la connaissance des hommes qui les ont habités et illustrés ne leur donne pas un attrait et un charme nouveaux; il manque toujours quelque chose au présent si les souvenirs du passé ne viennent l'éclairer et l'agrandir, et pour la multitude qui ne lit pas, une statue est une page d'histoire qu'on étale à ses yeux, qu'elle comprend, qui ouvre et développe son intelligence.

Ensuite je crois que la capitale n'a pas eu et ne doit pas avoir seule le privilège des grands hommes, que la province a bien eu aussi les siens et doit les conserver, que dans une nation de trente-six millions d'âmes, les noms de quelques hommes ne doivent pas survivre seuls; plus d'une fois même ceux dont les noms ont eu le plus de retentissement ne sont pas les plus grands.

Notre petit arrondissement d'Avallon pourrait, devrait élever des statues à des hommes dont l'éclat ne s'est pas borné à leur pays natal, mais dont la gloire s'est répandue au loin. Il a produit trois maréchaux de France

---

## § I.

Le premier est le sire de Chastellux, un des plus illustres guerriers du xv<sup>e</sup> siècle, si agité et si malheureux.

La démente de Charles VI avait plongé la France dans un abîme de maux.

Le roi, malgré la féodalité, tenait déjà une si grande place dans le gouvernement de la France que la folie, venant à l'empêcher de remplir les fonctions de la royauté, tout, pour ainsi dire, tomba en dissolution.

On a vu, presque de nos jours, un roi fou sur le trône d'Angleterre, et, sous ce roi fou, non-seulement l'Angleterre n'a pas été livrée à l'anarchie, mais elle a soutenu avec la plus grande énergie une guerre gigantesque contre le César tout-puissant des temps modernes ; c'est qu'en Angleterre la nation avait des représentants légaux accoutumés à la liberté réglée et définie, des institutions fortes et respectées ; la maladie du roi n'avait pas anéanti le gouvernement.

En France rien alors de semblable ; les états généraux eux-mêmes, avec leurs attributions mal définies, leur peu d'habitude d'une liberté réglée, apportaient peut-être, lorsqu'on les convoquait dans des moments de crise, plus d'éléments de trouble que de stabilité.

Le roi étant fou, on vit les membres de la famille royale, les grands vassaux se diviser entre eux, se disputer la France et il semblait qu'elle fût une proie à dévorer.

Les deux membres de la famille royale qui avaient le plus de puissance, le duc d'Orléans, frère du roi, et le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, fils de son oncle Philippe-le-Hardi, furent bientôt ennemis acharnés.

Après de longues luttes interrompues par des paix

menteuses, le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans en 1407 et il osa soutenir publiquement qu'il avait bien fait, dans l'intérêt public, de délivrer la France d'un prince dilapidateur, débauché, qui la ruinait et la perdait.

Le vrai motif de cet assassinat fut peut-être celui dont parle M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne* ; il aurait vengé un outrage qu'on ne pardonnait pas alors :

« On disait que le duc d'Orléans, toujours indiscret dans ses galanteries, s'était vanté un jour à table d'avoir un cabinet orné du portrait de toutes les dames qui lui avaient accordé leurs faveurs et que le duc de Bourgogne, entrant dans ce cabinet, y avait vu le portrait de sa femme. On ajoutait que le duc d'Orléans avait aussi célébré dans ses vers les plus secrètes beautés de la duchesse de Bourgogne. Marguerite de Hainault, femme du duc Jean, était en effet fort belle, mais avait toujours passé pour sage. Quelques-uns croyaient donc que c'était pure vanterie et mensonge du duc d'Orléans. On disait même que la duchesse s'était vue contrainte à porter plainte à son mari de l'audace et de l'insolence du duc d'Orléans. »

Quoi qu'il en soit, cet assassinat et son apologie épouvantèrent la chrétienté, paralysèrent les forces de la France et de la Bourgogne qui, jusque là, luttaient contre les Anglais envahisseurs, revenus à la charge après la mort de Charles V dont la sagesse les avait presque chassés hors du royaume ; cet assassinat fut le commencement de la lutte effroyable des Armagnacs et des Bourguignons.

Mais un autre assassinat, plus odieux encore, porta les malheurs de la France à leur comble. En 1419 le Dauphin, depuis Charles VII, demanda au duc de Bourgogne

une entrevue pour faire la paix entre eux et réunir leurs efforts contre les Anglais.

Cette entrevue, précédée des promesses, des serments les plus solennels de loyauté, eut lieu sur le pont de Montereau; mais Jean-sans-Peur, à peine arrivé à cette conférence, fut assassiné traîtreusement sous les yeux du Dauphin, par ses ordres ou avec son consentement.

Cet épouvantable assassinat excita dans toute la Bourgogne et même à Paris une indignation profonde. Le nouveau duc, Philippe-le-Bon, voulut à tout prix venger la mort de son père et, poussé par une passion généreuse dans son principe, mais aveugle, il s'allia avec les Anglais contre son assassin. Isabeau de Bavière, la propre mère du Dauphin, fut la complice du duc de Bourgogne pour dépouiller son fils.

Depuis la mort de Charles-le-Bel les rois d'Angleterre prétendaient être les légitimes rois de France comme descendants directs par les femmes de Philippe-le-Bel, tandis que Philippe de Valois et ses successeurs n'étaient que des collatéraux; mais la France avait maintenu la loi salique et repoussé un souverain étranger.

Au mois d'avril et de mai 1420 la reine et le duc de Bourgogne firent signer au malheureux roi Charles VI qu'il accordait au roi d'Angleterre sa fille Catherine, qu'il le reconnaissait pour son héritier au préjudice du Dauphin, indigne du trône, et le nommait régent.

Le roi d'Angleterre fit aussitôt assembler à Paris des députés des trois États du royaume, au moins de la partie du royaume qui n'était pas au pouvoir du Dauphin. Ils jurèrent ce funeste traité de Troyes sur les saints Évangiles, et les grands seigneurs remirent au roi Henri leurs soumissions et leurs serments scellés de leur sceau.

Alors la guerre étendit plus que jamais dans toute la

France ses misères et ses destructions, car le sentiment de la nationalité et la haine des Anglais donnèrent au Dauphin des bras et des cœurs dévoués, et il résista à la puissance des Anglais et des Bourguignons réunis.

C'est au milieu de cette guerre effroyable que le sire de Chastellux fit son plus beau fait d'armes.

Sa jeunesse s'était passée à combattre les Anglais, il s'était déjà distingué dans ces luttes sanglantes, surtout en Normandie où il les avait chassés de Louviers et d'autres villes. Au milieu des luttes intestines entre les Armagnacs et les Bourguignons, il s'était signalé avec le sire de Lisle Adam, en 1418, par la prise ou la délivrance de Paris, qui gémissait sous la main de fer du connétable d'Armagnac.

Le malheureux Charles VI, ou plutôt le parti triomphant avait alors nommé, sous le nom du roi, maréchaux de France le sire de Chastellux et le sire de Lisle Adam.

Tous deux siégèrent au conseil du roi et prirent part au gouvernement à cette époque.

Le maréchal de Chastellux était donc déjà sous Jean-sans-Peur un des plus illustres capitaines de la Bourgogne et de la France.

En 1423, sous Philippe-le-Bon, tout-à-coup la Bourgogne est exposée à une invasion de l'armée de Charles VII. Voici ce que dit à ce sujet M. de Barante :

« La force des Français était sur les bords de la Loire à Orléans, à Blois, à Bourges : pour communiquer avec les garnisons et les marches de Picardie, il fallait donc déboucher par Gien, traverser la Bourgogne vers Auxerre et remonter à travers la Champagne; c'était aussi sur ce point que le duché de Bourgogne était le plus ouvert et que l'on pouvait le mieux s'y avancer. Ce fut pour assurer cette route de communication que les Français attachèrent un grand prix à s'emparer d'une forteresse assez consi-

dérable nommée Crevant (1), qui se trouve entre Auxerre et Avallon sur la rive droite de l'Yonne. Le bâtard de Labaume, qui avait été autrefois Bourguignon, l'avait surprise; mais le sire de Chastellux et quelques autres gentilshommes de Bourgogne étaient aussitôt accourus avant que les Français fussent en force dans Crevant; et lorsque Tanneguy-Duchâtel arriva de Champagne, se retirant devant le duc de Suffolk, il trouva la place déjà reprise par les Bourguignons résolus à se bien défendre. L'armée du roi était à Gien. Jean Stuart, connétable des Écossais, venait d'arriver avec trois mille des siens; le maréchal de Séverac commandait trois fois autant de Français; il y avait aussi beaucoup de Lombards, d'Aragonais, de Gascons. Toute cette armée se porta, sans perdre de temps, à Crevant pour l'emporter. Le sire de Chastellux envoya aussitôt annoncer à la duchesse douairière le péril où il se trouvait. Déjà elle s'était occupée de la défense de la province; les États du duché et de la comté avaient été rassemblés et avaient donné des subsides. . . . Des lettres furent expédiées à tous les bailliages pour mander les vassaux; Jean de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, fut chargé de les commander.

« Cependant la duchesse avait écrit aussi au duc de Bedford, et les Anglais, au nombre d'environ six mille, sous les ordres du comte de Suffolk, s'avancèrent jusqu'à Auxerre, où ils se joignirent aux Bourguignons qui leur firent grand accueil.

« Les capitaines des deux nations tinrent conseil dans la cathédrale. Crevant était serré de près, le sire de Chastellux et ses braves compagnons se trouvaient réduits

(1) Le chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre était Seigneur de cette petite ville qu'on appelle aujourd'hui Cravant. M. de Barante lui donne son nom du moyen-âge, Crevant.

aux dernières extrémités de la famine ; il fut résolu d'aller les secourir sans tarder. . . .

« Le premier jour, il s'arrêtèrent à Vincelles au bord de la rivière. Le lendemain, ils avancèrent toujours sur la rive gauche de l'Yonne qui les séparait des Français. Ceux-ci, campés sur une colline, défendaient le passage et protégeaient le siège de Crevant. Les Anglais continuèrent à remonter la même rive vers Coulanges-la-Vineuse pour passer la rivière plus haut. Une partie de l'armée du roi quitta alors sa position pour s'y opposer. On resta ainsi en présence pendant trois heures ; enfin les Anglais et les Bourguignons gagnèrent un pont sur leur droite et le combat s'engagea rudement. L'effort des Bourguignons se porta sur le maréchal de Séverac et sur les Français. On combattait avec vaillance et obstination de part et d'autre, lorsque le sire de Chastellux se trouvant dégagé, fit une vigoureuse sortie et attaqua les Français par derrière. Le maréchal de Séverac et sa troupe, ne pouvant plus résister, se retirèrent. Le sire de Gamaches, le sire de Fontaine, Xaintrailles, le comte de Ventadour et beaucoup d'autres chevaliers de France continuèrent à se défendre avec les Écossais qui ne montrèrent pas moins de vaillance ; enfin ils succombèrent. Un grand nombre périt glorieusement ; Jean Stuart, que les Français nommaient le connétable des Écossais, se rendit au sire de Chastellux. . . .

« Après la victoire, les Bourguignons et les Anglais entrèrent à Crevant, où ils remercièrent Dieu en grande joie et en bon accord. Le sire de Chastellux, qui avait soutenu pendant cinq semaines un siège si glorieux contre toute l'armée française, fut plus que tous comblé de louanges et d'honneurs. Le duc Philippe lui fit témoigner tout son contentement.

« Le régent anglais ordonna des feux de joie et des réjouissances à Paris. »

Le duc de Bourgogne fit chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de ses états.

Dans une inscription placée à la cathédrale d'Auxerre au-dessus du monument funéraire érigé au maréchal de Chastellux et à son frère, on a commis une singulière erreur historique : on semble dire, on dit même que le maréchal combattit contre les Anglais à Cravant (1). L'auteur de cette inscription craignait apparemment de heurter les sentiments de nationalité et voulait dissimuler la vérité, mais pourquoi ne pas la dire franchement ? Le maréchal de Chastellux ne crut faire que son devoir.

Il avait été élevé dans la maison du duc de Bourgogne, il était son chambellan, un de ses principaux vassaux, il devait suivre ses ordres et sa fortune. Je ne doute pas qu'il n'eût mieux aimé combattre les Anglais, comme il l'avait fait pendant longtemps, que combattre avec eux contre les Français, mais lorsque les rudes et fiers guerriers de la Bourgogne apprirent l'affreux assassinat de leur duc sous les yeux du Dauphin, on conçoit qu'ils durent éprouver la plus violente indignation contre ce prince regardé comme traître et déloyal et la répugnance la plus vive à le voir monter sur le trône, on conçoit qu'ils furent disposés à exécuter les ordres de leur nouveau seigneur voulant à tout prix venger la mort de son père.

(1) Cette inscription porte que le maréchal « acquit pour lui et ses descendants masles la qualité de premier chanoine héréditaire de cette église laquelle lui fut accordée par Messieurs du chapitre d'Auxerre, l'an 1425, en reconnaissance du service signalé que ledit seigneur Claude de Chastellux leur avait rendu en leur restituant libéralement la ville de Cravant qui leur appartenait après en avoir soutenu le siège formé par les Anglais. »

D'ailleurs, la Bourgogne était bien du royaume de France, mais en réalité avait une vie à part; elle avait son souverain, elle était une patrie pour les Bourguignons.

Dans le grand cataclysme de la chute de l'empire romain, les Bourguignons s'étaient emparés d'une partie de la Gaule et y avaient formé un royaume, comme les Francs s'étaient emparés d'une autre partie et y avaient taillé avec leur épée un royaume plus grand, mais de même nature.

Des rois d'abord avaient régné sur la Bourgogne, puis des ducs de la race royale des Capets jusqu'à Philippe I<sup>er</sup>, mort en 1361. Peu de temps après avait commencé la dynastie de Philippe-le-Hardi.

La Bourgogne avait donc toujours formé un état à peu près indépendant, et le sentiment national bourguignon était peut-être aussi vif que le sentiment national français.

Aux yeux de tout Bourguignon le sol de la Bourgogne, de la patrie, était sacré, et le devoir de ses hommes d'armes était de le défendre lorsqu'il était attaqué. D'ailleurs, la guerre et l'invasion, à cette époque surtout, étaient suivies de si affreuses misères et dévastations, avec des armées où la discipline était presque inconnue, composées en grande partie d'étrangers, comme celle qui attaquait Cravant, vivant toujours aux dépens du pays, qu'il fallait à tout prix détourner et combattre ce fléau.

Lorsque le sire de Chastellux apprit que la Bourgogne était attaquée à Cravant et qu'elle allait être envahie, sans attendre les ordres de son souverain, sans hésiter un instant, il vola à la défense de la Bourgogne : le sentiment public de tout le pays le seconda et lui rendit grâce, les États de Bourgogne votèrent les subsides nécessaires, et toute la chevalerie de Bourgogne se leva pour aller au secours du vaillant défenseur du pays.

Le maréchal de Chastellux fit donc glorieusement son devoir, et lorsque le duc de Bourgogne lui donna, entre autres récompenses, le droit de fortifier *la tour et l'hôtel* de la vicomté d'Avallon, les Avallonnais ne le regardèrent pas certes comme un traître, mais comme la gloire du pays. Lorsque, dix ans plus tard, Avallon fut surpris par le fameux chef de compagnie français, Jacques d'Epailly dit Fortépice, comme Cravant l'avait été par le bâtard de Labaume, les Avallonnais, tombés dans un abîme de maux, auraient regardé comme une grâce du ciel si le sire de Chastellux avait pu faire alors pour leur ville ce qu'il avait fait pour Cravant.

M. de Barante rapporte dans son histoire des reproches d'un autre genre adressés au maréchal par ses ennemis. Il se serait enrichi de biens confisqués sur certains seigneurs et des dépouilles des vaincus.

On accuse facilement de corruption les hommes qui ont exercé un grand pouvoir ; quelquefois ces reproches sont fondés, mais, le plus souvent, ces reproches sont des calomnies ; dans les discordes et les guerres civiles surtout, combien de fois les haines de parti n'ont-elles pas cherché à flétrir des adversaires innocents ?

Je ne prétends pas toutefois que le sire de Chastellux n'avait jamais accepté des biens confisqués, la confiscation était dans le droit et les mœurs du temps, ni jamais rien pris aux vaincus. Certes, il ne faut pas croire que le rude guerrier du xv<sup>e</sup> siècle, toujours à cheval et l'épée au poing dans des guerres civiles effroyables, était un Fénelon ou un Catinat ; il avait les mœurs et les idées de son temps, il était soumis d'ailleurs à une nécessité qui aurait été plus forte que sa volonté, lors même qu'il aurait eu les idées d'un Catinat.

Les armées de ce temps ne ressemblaient nullement à

nos armées modernes si bien ordonnées, qui ont tout ce qu'il leur faut payé et fourni régulièrement par l'État, où une discipline sévère peut être par conséquent maintenue. Au xv<sup>e</sup> siècle rien de pareil, la guerre devait nourrir la guerre, et souvent le chef, le général n'avait d'autre moyen d'entretenir ses hommes, de les payer, de s'en faire suivre, que de rançonner le pays et les vaincus.

La charte du sire de Chastellux, qui rend au chapitre d'Auxerre la ville de Cravant si vaillamment reprise et défendue, donne une idée exacte de la manière dont la guerre se faisait souvent.

« A tous ceux qui verront ces présentes lettres, Claude de Beauvaiz, seigneur de Chastellux, salut en notre Seigneur. Savoir faisons que comme naguère la ville de Cravant, héritage et de toute ancienneté appartenante aux doyen et chapitre de l'Église d'Auxerre fut occupée, prinse et détenue de larrons, pilleurs et robeurs, tirant au mauvais et, se chose licite est de dire, ennemis de Dieu, de l'Église et du roy, du royaume et du monde, et pour recouvrer icelle et mettre hors de leurs mains. . . . Nous soyons employez de puissance d'armes avec nos bons parents et amis et alliez en telle manière que la grace de Dieu notre Benoit créateur icelle avons recouvrée, à grands périls et souffretez de nos corps, fraix, missions et dépens. . . . »

Le chef d'armée pouvait prendre beaucoup aux vaincus et être moins riche qu'avant la guerre, il lui fallait beaucoup dépenser et partager avec ses compagnons les bénéfices de la victoire.

La conduite du sire de Chastellux envers le chapitre d'Auxerre prouve bien qu'il n'était pas ce que quelques-uns du parti contraire l'accusaient d'être, il rendit la ville

de Cravant aux *doyen et chapitre sans y jamais rien demander ne requérir pour raison d'icelle délivrance*, dit la charte de cession; *promettant en bonne foy les en tenir quittes et les habitans d'icelle envers tous et contre tous*. Et cependant, d'après les mœurs et les lois de la guerre de ces temps, il aurait été autorisé à réclamer de grandes rançons pour cette restitution. Le chapitre, en reconnaissance, le nomma chanoine héréditaire, ce qui prouve que pour lui-même, il préférerait l'honneur à l'argent.

Du reste, Claude de Chastellux n'était pas seulement un rude guerrier et une redoutable épée, il fut employé plus d'une fois par le duc de Bourgogne dans des négociations difficiles. A deux reprises différentes, il fut envoyé comme ambassadeur pour traiter de la paix, et en 1432 il fut un des commissaires du duc de Bourgogne à la fameuse conférence tenue à Auxerre avec les envoyés du roi d'Angleterre, de Charles VII et du duc de Bretagne, sous la présidence du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, afin de préparer un traité pour faire cesser cette épouvantable guerre. Mais la paix ne put se faire alors, on fit seulement une trêve. Enfin trois ans après, en 1435, la paix fut conclue entre le duc de Bourgogne et Charles VII, à la grande joie des Bourguignons et des Français, fatigués de tant de guerres et de dévastations.

Claude de Chastellux, qui avait passé sa jeunesse à combattre les Anglais, qui, après la mort de Charles VII en 1422, avait été destitué de la dignité de maréchal par Henri V d'Angleterre, devenu roi de France, d'après le funeste traité de Troyes (1), ce qui prouve bien qu'il n'avait pas le cœur Anglais, vit sans doute avec joie la

(1) Voir *La Noblesse en France* de M. de Barthélemy, (pag. 246).

réconciliation de son maître avec le roi, et avant sa mort il put voir les Anglais chassés de la France. Après avoir été, depuis 1445, gouverneur du Nivernais, il mourut en 1453, bon Bourguignon et bon Français.

Le maréchal de Chastellux ne fut pas le seul homme remarquable de l'Avallonnais à cette époque. Sans parler de son frère Georges de Chastellux, nommé amiral de France en 1420, deux autres seigneurs eurent alors un grand renom.

Près de Cussy-les-Forges se trouve le hameau de Presles qui n'attire aujourd'hui l'attention de personne ; il était dans le moyen-âge le chef-lieu d'une terre considérable, habitée par des seigneurs distingués. Guy de Bar, seigneur de Presles, bailli d'Auxois, était un des principaux guerriers de la Bourgogne, sous Jean-Sans-Peur et Philippe-le-Bon ; il était à la prise de Paris par Lisle Adam et le sire de Chastellux ; il fut nommé prévôt de Paris dans le moment où ils étaient nommés maréchaux de France, et joua un grand rôle dans les événements de cette époque.

Dans la commune de Bussières au hameau de Villarnoux, on voit encore les vestiges d'un vieux château féodal qui fut habitée longtemps par une race vaillante, les Jaucourt. Guy de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, figure comme témoin dans la chartre qui rend la ville de Cravant au chapitre d'Auxerre et il fut sans doute un de ces bons *parents, amis et alliés* qui aidèrent le maréchal à la reprendre et à remporter la victoire de Cravant. Guy de Jaucourt fut aussi, avec le sire de Chastellux, un des commissaires du duc à la solennelle conférence d'Auxerre en 1432 pour préparer la paix. Il fut avec le seigneur de Presles un des compagnons de gloire du maréchal.

## § II.

Cette terre du Morvand, qui avait produit l'illustre et rude guerrier du xv<sup>e</sup> siècle et ses glorieux compagnons devait produire, deux siècles plus tard, un autre grand homme de guerre, mais d'une physionomie bien différente.

Le 15 mai 1633, le curé de Saint-Léger de Fourcheret baptisait le fils d'Albin Leprestre, pauvre gentilhomme qui habitait sa paroisse dans une maison ressemblant plus à la demeure d'un paysan qu'à celle d'un seigneur (1).

Il ne se doutait guère que cet enfant serait un jour une des gloires de la France et de l'humanité.

Cet enfant grandit au milieu des enfants du village, se développant au grand air et dans les rudes exercices de nos montagnes, mais recevant une instruction fort incomplète. Il voulait être militaire comme plusieurs de ses parents, mais il fallait bien, avant de se présenter, savoir quelque chose, on l'envoya à Semur chez Pierre de Fontaine, prieur de Saint-Jean, son parent; il y apprit les premiers éléments de la géométrie; puis à 17 ans, il entra dans le régiment de Condé, et prit le nom de Vauban, fief que possédait sa famille dans la paroisse de Bazoches (2).

(1) Voici l'acte de baptême, très-mal écrit, de Vauban : « Le quinzième mai mil six cent trente-trois a esté baptisé Sébastien fils de Albin Leprestre escuier de demoiselle Edmée Carminolt son parrain M. Sébastien Clavin curé de Courdoie sa mareine Judith d'Ehain veufve de M. George Bierry

« D. CLAVIN, ORILLARD. »

(2) Voici un acte de baptême d'une sœur de Vauban qui prouve ce fait : « Le mardi 10<sup>me</sup> jour de novembre 1638 a été baptisée Charles fille de noble Albain Leprestre, seigneur de Vauban, et d'Edmée

Vauban suivit, pendant la fronde, les ordres et la fortune du grand Condé, passa chez les Espagnols avec lui et combattit avec lui contre les troupes françaises. C'était une grande faute : on peut l'excuser par la jeunesse de Vauban et son enthousiasme pour un héros, mais non la justifier. Il n'était pas, comme le sire de Chastellux à la bataille de Cravant, un fidèle vassal de son souverain, un Bourguignon combattant pour préserver son pays des malheurs de l'invasion.

Son erreur fut courte, il revint bientôt sous le drapeau français, mais cet exemple nous prouve qu'il faut être indulgent pour les hommes égarés dans les discordes et les guerres civiles : si Mazarin, si Louis XIV s'étaient montrés inflexibles dans la punition de Vauban, ils se seraient privés de l'un des plus utiles, des plus grands défenseurs de la France et du roi, des services inappréciables d'un homme de génie.

Voilà les commencements de cet homme qui, simple officier d'infanterie, toujours en guerre ou en garnison, devint bientôt, sans maître, le premier ingénieur militaire de son temps, et dont les places fortes sont encore debout et défendent la France. Il fut également grand ingénieur

Carmignole, ses père et mère, a eu pour parrain et pour marraine Charles de Chalon de Seuilly, fils de noble Philibert de Chalon, seigneur de Seuilly et de Saint-Aubin et Charlotte de Morot, fille de noble Georges de Morot, seigneur de Gressiguy, Edmée Bachelin et Jeanne du Crot témoins, baptisée par Philibert Morot, vicaire de Saint-Léger. »

Le nom de la mère de Vauban, n'est plus ici Carminolt, comme dans l'acte de baptême du maréchal. Le vrai nom doit bien être Carmignole, car il est encore écrit de même dans un acte du 11 novembre 1635, où la mère de Vauban figure comme marraine d'un enfant du village, et ces deux actes sont beaucoup mieux écrits que l'acte de baptême du maréchal.

civil, consulté sur tous les plus importants travaux publics de l'époque, le canal du Languedoc notamment, et sur presque tous les ports de commerce de la France.

Pour beaucoup de gens ceci restera inexplicable. Vauban n'avait point suivi de cours publics, il n'était pas bachelier ès-sciences, encore moins bachelier ès-lettres, il n'avait pas travaillé dans une école spéciale, n'avait été élève, ni de l'école polytechnique, ni de l'école de Metz, ni de l'école des ponts-et-chaussées, comment pouvait-il être devenu un grand ingénieur? Pauvre gens ! Ils croient qu'on fabrique ainsi des grands hommes.

Tout le monde connaît la carrière militaire de Vauban qui, *d'après le calcul qu'on en a fait, aurait travaillé à trois cents places ou forteresses anciennes, construit trente-trois nouvelles, conduit cinquante-trois sièges, et se serait trouvé à cent cinquante actions de vigueur.* Je ne veux pas m'occuper ici de ses hauts faits et de ses grandes inventions, je veux le considérer sous un autre aspect.

Ordinairement dans les temps modernes, où l'état militaire est une spécialité, les généraux les plus illustres ne sont que généraux, leur ambition se concentre sur les honneurs qui leur sont dûs ; leurs travaux, leurs aptitudes se concentrent sur les choses de l'état militaire, ils n'étendent pas leurs vues au-delà.

Presque toujours les grands hommes de guerre ont fait éprouver une sorte de désenchantement à ceux de leurs intelligents contemporains qui les ont vus hors du champ de bataille et de près. On supposait que ces hommes qui avaient rempli le monde de leur nom, devaient avoir toujours l'âme grande, l'intelligence supérieure et étonner par des vues larges et profondes. Mais, sauf de bien rares exceptions, presque toujours rien de tout cela, et, en regardant le grand homme, on le cherchait et on ne le trouvait pas.

Il n'en était pas ainsi pour Vauban. Son âme, son caractère étaient à la hauteur de son génie. Il aimait encore plus son devoir et son pays que son avancement et les honneurs.

Quel autre aurait voulu, comme Vauban, détourner le roi de le nommer maréchal de France, en faisant remarquer qu'il ne pourrait plus être utile et diriger de sièges, parce que sa dignité de maréchal l'empêcherait de servir sous un général ! Quel autre maréchal de France aurait offert de mettre son bâton à la porte et de servir sous le présomptueux Lafeuillade au siège de Turin ?

Les idées de Vauban ne se bornaient point aux coups de sabre et aux coups de canon, à l'attaque et à la défense des places, à la tactique et à la stratégie, ses réflexions sur une foule de sujets étaient profondes, sa tête travaillait sans cesse, la paix était pour lui aussi laborieuse que la guerre ; la collection de ses mémoires sur une foule d'objets d'intérêt public qu'il appela par une modestie sublime, *Mes Oisivetés*, démontre son activité prodigieuse, l'étendue de son esprit, son amour ardent du bien public.

Lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes aux applaudissements, il faut le dire, de l'immense majorité des Français, Vauban, ferme contre l'entraînement de la foule et l'ascendant du grand roi, seul à peu près avec Saint-Simon et Fénelon parmi les hommes considérables de l'époque, osa faire tout ce qu'il put pour empêcher cette fatale mesure qui devait diminuer la population, la richesse, la puissance de la France, déterminer la révolution anglaise de 1688, anti-française et anti-catholique, exciter contre nous dans tous les états protestants des haines furieuses sous lesquelles la France faillit succomber ; cette mesure inhumaine, bien plus nuisible qu'utile au catholicisme, qui devait, dans les pays protestants, re-

doubler la persécution contre les catholiques, l'aversion contre leur foi, et, dans la France même, multiplier les sacrilèges et faire plus d'incrédules que de catholiques.

Vauban était un grand citoyen. Au milieu des splendeurs du règne de Louis XIV, il voyait le ver rongeur qui minait cette brillante société et aurait voulu apporter un remède au mal.

Les mots qui sont au commencement de son mémorable ouvrage de la dixme royale font connaître son âme et son cœur :

« ... Je dis donc de la meilleure foi du monde que ça n'a été ni l'envie de m'en faire accroire, ni le désir de m'attirer de nouvelles considérations, qui m'ont fait entreprendre cet ouvrage. Je ne suis ni lettré ni homme de finances, et j'aurais mauvaise grâce de chercher de la gloire et des avantages pour des choses qui ne sont pas de ma profession. Mais je suis Français très-affectionné à ma patrie et très-reconnaissant des grâces et des bontés avec lesquelles il a plu au roi de me distinguer depuis longtemps ; reconnaissance d'autant mieux fondée que c'est à lui, après Dieu, à qui je dois tout l'honneur que je me suis acquis par les emplois dont il lui a plu m'honorer et par les bienfaits que j'ai tant de fois reçus de sa libéralité. C'est donc cet esprit de devoir et de reconnaissance qui m'anime et me donne une attention très-vive pour tout ce qui peut avoir rapport à lui et au bien de son Etat. Et, comme il y a déjà longtemps que je suis en droit de ressentir cette obligation, je puis dire qu'elle m'a donné lieu de faire une infinité d'observations sur tout ce qui pouvait contribuer à la sûreté du royaume, à l'augmentation de sa gloire et de ses revenus et au bonheur de ses peuples, qui lui doit être d'autant plus cher que plus ils auront de biens, moins il sera en état d'en manquer.

« La vie errante que je mène depuis quarante ans et

plus, m'ayant donné l'occasion de voir et visiter plusieurs fois et de plusieurs façons la plus grande partie des provinces de ce royaume, tantôt seul avec mes domestiques, tantôt en compagnie de quelques ingénieurs, j'ai souvent eu occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais des pays ; d'en examiner l'état et la situation et celui des peuples, dont la pauvreté ayant souvent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en rechercher la cause. »

Vauban proposait, dans cet ouvrage mémorable, de supprimer tous les impôts les plus vexatoires, la taille, les aides, les douanes de province à province, la gabelle, les décimes du clergé, les compagnies fermières des impôts, les affaires extraordinaires de finances, et de remplacer toutes ces inventions du fisc par un impôt qu'il appelait dixme royale, *imposé sur tous les fruits de la terre d'une part et sur tout ce qui fait du revenu aux hommes de l'autre*, en supprimant les exemptions de la noblesse et du clergé.

Les idées de Vauban, si on les avait mises à exécution dans un temps tranquille, auraient probablement empêché la révolution et sauvé la dynastie de Louis XIV. Vauban avait le pressentiment d'un grand danger pour le roi et la patrie qu'il confondait dans un même amour ; voici ce qu'il disait : « Il est certain que le roi est le chef politique de l'Etat, comme la tête l'est du corps humain ; or il n'est pas possible que le corps humain puisse souffrir lésion en ses membres, sans que la tête en souffre. On peut dire qu'il est ainsi du corps politique et que si le mal ne se porte pas si promptement au chef, c'est qu'il est de la nature des gangrènes, qui, gagnant peu à peu, ne laissent pas d'empiéter et de corrompre, chemin faisant, toutes les parties qu'elles affectent, jusqu'à ce que, s'étant approchées du cœur, si elles n'achèvent pas de

le tuer, il est certain qu'il n'en échappe que par la perte de quelques-uns de ses membres ; comparaison qui a beaucoup de rapport à ce que nous sentons et qui, bien considérée, peut donner lieu à de grandes réflexions. » (Pag. 229). Mais ce livre, qui aurait dû provoquer de grandes mesures de salut, fut au contraire la cause d'une disgrâce de son illustre auteur. On ne tint nul compte de ces nobles et touchantes paroles qui le terminent : « Je n'ay plus qu'à prier Dieu de tout mon cœur que le tout soit pris en aussi bonne part que je le donne ingénument et sans autre passion ni intérêt que celui du service du roy, le bien et le repos de ses peuples. »

Les ministres et leurs commis, les traitants, les hommes vivant d'abus, bon nombre de Messieurs de la noblesse, du clergé et de la robe à courtes vues, ne pardonnèrent pas à cet homme de génie de s'être occupé de l'administration et du gouvernement, d'avoir menacé leurs profits ou leurs privilèges, d'avoir porté des regards prévoyants sur les vices et les dangers d'une organisation qui compromettait la monarchie et la société. Quant au roi, voici ce que dit Saint-Simon, qui dans son style amer exagère peut-être un peu : « Ce ne fut donc pas merveille si le roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très-mal le maréchal de Vauban lorsqu'il lui présenta son livre qui lui était adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta lui firent un meilleur accueil. De ce moment, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le roi y avait mise jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux. Il ne vit plus en lui qu'un insensé par l'amour du public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua de la sorte sans ménagements. Le malheureux maréchal, porté dans tous

les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avait tout fait. Il mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir et à laquelle le roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. »

Il ne manqua pas de gens pour dire que c'était la faute de Vauban, pour prendre en pitié son Donquichottisme en faveur du pauvre peuple, qui avait un si beau résultat. N'était-il pas maréchal de France, honoré de la confiance du grand roi, pourvu de gouvernement et de bonnes pensions, que lui manquait-il ? Ne pouvait-il se taire, vivre en paix, et jouir tranquillement de sa fortune sans se mêler de ce qui ne le regardait pas ? Comment le malheureux n'avait-il pas compris qu'il allait se faire une foule d'ennemis, perdre la faveur du roi, compromettre l'avenir de ses filles et de ses gendres ? Et pourquoi, bon Dieu ! pour des rêveries et pour des ingrats !

Ce n'était pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière, que l'on qualifiait de rêveur un esprit large et prévoyant, que l'on punissait un grand cœur d'avoir aimé son pays plus que son intérêt personnel, d'avoir voulu l'éclairer et le sauver, que l'on traitait en ennemi l'ami dévoué qui voulait empêcher de marcher aux abîmes : Arrière les égoïstes et petites âmes qui blâment Vauban de sa plus belle action !

La postérité a vengé ce sublime *insensé par l'amour du public*, et au milieu de cette multitude d'hommes de guerre illustres que la France a produits, elle lui a fait une place à part, une place supérieure ; pour ce qui le fit tomber en disgrâce, elle l'élève au-dessus de tous les autres.

---

## § III.

Le 10 mai 1770, dans le village d'Aunoux naissait un enfant, dont le nom devait avoir un aussi grand retentissement que celui de Vauban, Louis-Nicolas Davout (1).

Il était d'une famille militaire de vieux gentilshommes, sans annoblissement connu, mais d'une fortune très-médiocre.

(1) Voici son acte de baptême : Le 11 mai 1770 a été baptisé par moy prêtre, soussigné, Louis-Nicolas Davout, fils de Messire Jean-François Davout, écuyer, lieutenant au régiment Royal-Champagne cavallerie, seigneur d'Annoux, et de dame Adelaïde Minard de Velard son épouse, né de la veille de légitime mariage. Le parrain a été Messire Nicolas Davout, capitaine aide-major, dans le corps des carabiniers de Monseigneur le comte de Provence, la marraine Madame Minard de Velard, grand'mère de l'enfant, veuve d'Etienne Minard, lieutenant-colonel dans le régiment de Forêt, le parrain a été représenté par Jean Vatat et la marraine par Jeanne Porte, tous deux domestiques chez Monsieur Davout qui ne signent; ont assisté audit baptême, Jean-François Davout père de l'enfant et Marguerite Davout tante de l'enfant qui ont signé avec moy :

Le chev. D'AVOUT, GAUDELET, V. D'ANNOUX.

Dans la plupart des livres qui parlent du maréchal Davout ou écrit son nom Davoust. Nous voyons que dans son acte de naissance, on écrit Davout et que son père signe d'avout.

Dans les nombreux actes que j'ai consultés sur cette famille, on voit le plus souvent le nom de Davout sans s et sans apostrophe. C'est ainsi que signait le maréchal. Bien des gens s'imaginent maintenant que le *de* était le signe caractéristique de la noblesse, il n'en est rien. Plusieurs familles très-nobles n'avaient point la particule, le *de* voulait dire seulement qu'on était seigneur de tel fief, et un bourgeois seigneur d'un fief pouvait en prendre légalement le nom. Mais combien de gens prenaient même un *de* et un nom de terre sans y avoir le moindre droit.

Après avoir été élève de l'école militaire de Brienne, Davout était sous-lieutenant dans le régiment de Champagne-Cavalerie en 1789. Il adopta les idées et les principes de la révolution avec une exaltation qui fut alors vue avec chagrin et sévérité par une partie de sa famille. En 1791, lorsque la guerre paraissait imminente, l'Assemblée nationale convoqua des bataillons de volontaires et en demanda deux au département de l'Yonne; par un élan de patriotisme guerrier, il s'en forma trois. Louis Davout fut nommé par les volontaires, qui choisissaient leurs officiers, lieutenant-colonel en second du troisième bataillon, qui se rendit bientôt en Champagne près de la frontière.

Ces bataillons avaient été formés et habillés aux frais des départements, qui devaient veiller à leur recrutement et les tenir au complet. Les archives du département de l'Yonne contiennent un grand nombre de lettres inédites de Davout au directoire du département pour lui rendre compte des besoins et des services de son bataillon, elles font connaître en outre quelle était alors l'exaltation de ses idées politiques.

Voici une des plus remarquables, datée du camp près Cambrai, le 2 juin de l'an II de la république, après le triomphe sanglant des Montagnards sur les Girondins.

« Citoyens administrateurs,

« Je vous envoie ci-joint l'état des volontaires qui ont été tués ou blessés ou faits prisonniers depuis la formation du bataillon.....

« Les conspirateurs de l'intérieur et les ennemis déclarés de la République le trouveront toujours sur leurs pas prêts à s'opposer à leurs infâmes projets. Car, notre patriotisme n'est point équivoque, il n'est point de circonstance. Nous sommes et nous mourrons, telle chose qui

arrive, républicains; l'âme de Pelletier est passée dans les nôtres, c'est assez vous dire quelles sont nos opinions et quelle sera notre conduite dans la crise où peut-être nous plongera de nouveau une faction qui cherche à mettre la guerre civile entre les départements et Paris. Nous espérons qu'aucuns de nos concitoyens ne se laisseront égarer par la perfide éloquence de quelques uns de ses agents républicains. Déployez toute votre énergie, elle est plus que jamais nécessaire. Surveillez tous ces tartuffes modérés, ces hommes suspects, surveillez-les de si près qu'ils perdent dès ce moment l'espoir de mettre à exécution leurs infâmes projets. Livrez sans pitié à la vengeance nationale tous ces lâches Français qui demandent un roi pour nous mettre de nouveau dans les fers, et la république survivra à toutes les trahisons et aux attaques des despostes coalisés pour la détruire. »

Quelques jours après, le 12 juin, Davout parle au directoire d'un incendie qui avait détruit un village près du camp, d'une collecte, faite parmi les volontaires de son bataillon en faveur des victimes, qui avait produit 1,277 francs et il ajoute :

« Les volontaires qui ont fait ces sacrifices sont cependant dénués d'habillements, mais en revanche ils sont remplis du plus pur patriotisme, du républicanisme le plus énergique, et jamais cette espèce d'hommes-là ne seront les partisans d'une faction qui a heureusement été terrassée le 31 mai. Puissent les patriotes ne jamais la laisser relever! L'union, la fraternité, un attachement inviolable aux principes sacrés des droits de l'homme, le salut de la république une et indivisible, voilà les souhaits que forme, citoyens administrateurs, un être qui a dévoué son existence, sa jeunesse à sa patrie, et qui a juré un combat à mort à tous les despotes, les traîtres et les ennemis de la république. »

En lisant ces lettres d'un gentilhomme, de l'officier de l'ancien régime, bien jeune du reste et sans expérience, car il n'avait que 24 ans, on est d'abord quelque peu étonné, puis tenté de sourire en rapprochant ces phrases si ardentes de républicanisme des titres de duc d'Awers-taedt, de prince d'Eckmühl, donnés bien peu d'années après, à l'un des premiers et des plus dévoués lieutenants du souverain le plus absolu que la France ait jamais eu. On éprouvera peut-être un sentiment plus triste en rapprochant cette lettre des arrêtés suivants du directoire du département de l'Yonne :

Du 27 décembre 1792, arrêté qui rejete *une requête d'Anne Rochefort, tutrice de son fils Jacques-Frédéric Davout, fils mineur de François-Claude Davout, suspecté d'émigration, et ordonne que les biens sequestrés sur Claude Davout seront vendus*. Nouvel arrêté du 22 floréal an II, qui, *vu le rapport de Marlot pour faire l'estimation des biens composant le domaine de Curly dépendant du séquestre de Davout, émigré, contenant qu'il y a de très-grandes pièces d'héritages dans tout ce domaine, pour remplir le but de la loi qui veut que les grandes pièces soient divisées en plusieurs lots afin de donner la faculté à tous les citoyens de pouvoir s'en procurer, nomme un arpenteur pour faire avec Marlot la division*. Ce Claude Davout était le cousin germain du commandant du bataillon de l'Yonne.

Autre arrêté du 27 ventôse an II qui *autorise le citoyen Davout à ensemer en blé de mars 44 journaux de terre qu'il exploitait et sur lesquels le sequestre est apposé, sauf à lui tenir compte des frais de labour s'il y a lieu, à la charge néanmoins de se concerter avec le sequestre national et sur le moment où il commencera de semer pour qu'il surveille, ainsi que la municipalité d'Annoux, la culture et l'emblavaison des 44 journaux de terre*.

Ce Davout était l'oncle du commandant du bataillon de l'Yonne, le frère aîné de son père.

Un des plus tristes spectacles que présentent les guerres civiles, n'est-ce pas celui de la division des familles? Que l'exemple du fanatisme politique, étouffant les sentiments les plus doux et les plus sacrés, nous serve de leçon de modération. Ne disons jamais : *Livrez sans pitié à la vengeance nationale tous les lâches Français qui demandent ce que nous ne voulons pas aujourd'hui, ce que nous voudrions peut-être demain.*

Dans cette même lettre du 2 juin au directoire, Davout rend compte d'un fait important qui, pour la première fois, le fit connaître à la France entière. Dumouriez et le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe, avaient formé le projet de tourner l'armée contre la Convention; Davout fut un des officiers supérieurs qui le firent échouer. Voici à ce sujet ce qu'il dit au directoire de l'Yonne :

« J'ai à me justifier auprès de mes concitoyens d'un long silence, de ne leur avoir surtout donné encore aucun détail sur un événement qui honorera à jamais le troisième bataillon de l'Yonne, je veux parler de la poursuite que nous avons faite au scélérat Dumouriez et qui nous a valu un décret honorable de la Convention et une lettre de félicitation du directoire du département de l'Yonne... Un autre motif m'a empêché encore de vous donner des détails sur la fusillade de Dumouriez : le voici, c'est que j'eus été obligé de blâmer la conduite de quelques individus qui ont fait manquer en partie le projet que j'avais conçu pour sauver la république de la crise où la jetait les trahisons de ce monstre, la vérité m'eût forcé de dire que, si on n'avait pas ralenti l'ardeur des volontaires, si on n'avait pas crié : En retraite! nous tenions Dumouriez; déjà son cheval avait été blessé sous lui, onze chevaux de sa suite étaient pris, l'Escaut était là qui lui fermait toute

retraite, nous étions sur le point de le joindre, puisque nos balles l'atteignaient, et c'est ce moment que l'on a choisi pour crier : En retraite ; les volontaires, ignorant ce qui se passait derrière eux, n'ont pu faire autrement que d'obéir à cet ordre, et Dumouriez nous a échappé. J'en ai dit plus que je ne voulais sur cette affaire. »

Quelques personnes me blâmeront, peut-être de livrer à la publicité ces lettres de Davout qui peuvent faire une ombre à sa gloire, mais l'histoire a ses droits et ses devoirs ; lorsqu'on veut peindre un personnage historique, ce serait mentir à sa conscience de lui prêter une figure idéale : ces lettres de Davout ne le font-elles pas connaître au vrai dans les commencements de sa vie politique et militaire ? Les grands hommes ne sont que des hommes ; plus ils sont grands, plus on leur doit la vérité, plus on la doit à la postérité afin qu'on ne déifie pas, qu'on n'imité pas leurs erreurs et leurs fautes comme leurs grandes actions. Avec un système contraire, il aurait fallu cacher les premières années de la vie militaire de Vauban, lorsqu'il combattait avec les Espagnols contre les Français ?

Au milieu de ces lettres de Davout, j'en ai trouvé une qui, je l'avoue, m'a plu bien davantage. Elle est datée de Dormans, le 24 avril, l'an 4 de la liberté, c'est-à-dire en 1792.

. . . . « Je me bornerai, Messieurs, pour le moment, à vous dire que nous avons éprouvé une émeute qui a manqué être funeste à bien du monde : voici le fait en peu de mots. Sept particuliers ont été arrêtés ; dans ces sept particuliers se trouvait M. de Castellane, ci-devant évêque de Mende, décrété d'accusation par l'Assemblée nationale, pendant l'intervalle que le département prévenait l'assemblée du peuple, des soldats de troupe de ligne surtout et avec quelques volontaires séduits se sont

assemblés sous les fenêtres de l'auberge où étaient détenus ces sept particuliers en criant qu'il fallait les mettre à la lanterne. Les officiers des trois compagnies se sont assemblés ayant les deux chefs à leur tête et se sont bien proposé de faire face à l'orage ! Cependant les cris, les menaces, les motions les plus affreuses se succédaient, des fusils étaient chargés, l'on nous couchait en joue, nous sommes demeurés fermes à notre poste, nous avons déclaré qu'il fallait commencer par nous assassiner avant de commettre d'autres crimes ! Nous avons harangué. La municipalité ne s'était même point assemblée. Enfin au bout de trois heures le calme s'est rétabli. Depuis ce temps jusqu'à l'époque du départ de M. de Castellane pour Orléans, il y a eu un peu de fermentation qui, heureusement, n'a pas eu de suite, et actuellement nous sommes très-tranquilles et nous sommes très-disposés, à notre arrivée à Verdun, à faire livrer à la cour martiale les auteurs de toutes ces atrocités. »

Parmi les grandes actions de Davout, celle-ci, à mes yeux, n'est pas la moindre.

Je ne suivrai pas le maréchal Davout dans tout le cours de sa carrière militaire où il déploya des talents et des qualités de premier ordre. L'histoire les fait connaître au monde.

Davout n'était pas seulement un grand général le jour d'une bataille où il brillait par un courage et un sang froid imperturbables, une tenacité indomptable, il était grand administrateur, prévoyant tout ce qui pouvait assurer le bien-être et la santé du soldat et faciliter les opérations militaires, tout ce qui pouvait préparer et consolider la victoire. Il voulait, comme il savait vouloir, une probité sévère pour les fournisseurs, pour les commissaires des guerres et les officiers, et lui-même donnait l'exemple. On dira qu'il lui était facile d'être honnête homme avec

des traitements et des dotations qui dépassèrent un million par an, mais cette remarque n'ôte rien au mérite de sa probité, elle est injuste ; il était probe, lorsqu'il n'avait que de faibles appointements, il l'était lorsque tant d'autres dignitaires, tout aussi bien dotés, lui donnaient malheureusement des exemples contraires qu'il avait en mépris.

Davout avait les défauts de ses qualités. Il était dur pour ses subordonnés, plus dur encore pour les vaincus. La vie d'un homme était peu de chose à ses yeux et il la tranchait facilement, s'il croyait cette sévérité utile au service. Celui qui, dans sa première jeunesse, avait aimé la liberté avec frénésie, se montra, partout où il exerça le suprême commandement, en Pologne notamment, d'un absolutisme complet. Du reste, il n'était pas, en France, le seul amant fanatique de la liberté qui devenait despote dès qu'il avait le pouvoir

Malgré ces ombres à la grandeur de Davout, il n'en est pas moins le premier peut-être après Napoléon de tous les généraux d'une époque de géants. C'est l'opinion de M. Thiers, l'historien si habile des plans de campagnes et des batailles ; voici ce qu'il dit en racontant les désastres de 1813 :

« A Hambourg se trouvait l'intrépide et imperturbable Davout, que Napoléon, par des mécontentements qui se rattachaient à la campagne de Russie, et aussi par estime pour son inflexible caractère, avait placé dans une position éloignée, au grand détriment des opérations de cette guerre, car il s'était privé ainsi du seul de ses généraux auquel, depuis la mort de Lannes et la disgrâce de Masséna, il put confier 100.000 hommes. Le maréchal, parti de Hambourg avec 32,000 soldats pour commencer sur Berlin un mouvement que les batailles de Gros-Beeren et de Dennewitz avaient rendu impossible, y était rentré en

apprenant les malheurs de la Saxe, avait résolu avec ses 30,000 hommes, avec 10,000 autres laissés dans les ouvrages de la place, de soutenir un long siège, qui fut plus qu'un siège, mais une vraie campagne défensive, de nature à couvrir la basse Allemagne, la Hollande et le Rhin inférieur. Lui aussi, séparé de l'empereur et de la France, impassible au milieu de tous les désastres, les prévoyant sans en être ému, se proposait d'être le dernier des grands hommes de guerre de ce règne qui remettrait son épée à la coalition ! »

L'histoire ne fait souvent apparaître aux yeux de la multitude les hommes qui ont joué un grand rôle sur la scène du monde, qu'entourés d'une auréole qui les transfigure ; on aimerait à les voir de plus près, avec leurs traits ordinaires.

Voici des anecdotes sur Davout, qui le font connaître plus intimement que les paroles de M. Thiers. J'ai entendu raconter la première à un de ses cousins germains, Auguste Davout, de si regrettable mémoire :

« Le matin de la bataille d'Iéna, me disait-il, j'étais de service auprès du maréchal comme officier d'ordonnance. On lui annonce qu'une troupe assez nombreuse paraît se diriger sur l'armée. Il avait la vue très-basse et, ne pouvant distinguer, même avec sa lunette, quelle était cette troupe, il m'envoie en reconnaissance, je pars et, quelque temps après, je reviens lui dire que c'était un régiment prussien. Le maréchal, préoccupé de l'idée que ce devait être au contraire une colonne française, me dit devant tout son état-major : « Ça ne se peut pas, vous avez mal vu, retournez et approchez-vous de plus près. » — A ces mots, la rougeur me monte au front, le maréchal semblait m'accuser publiquement de lâcheté, je repars ventre à terre, la mort dans l'âme ; décidé à me faire tuer, j'approche des Prussiens assez près pour toucher le premier rang ;

à mon grand étonnement, on ne tire pas sur moi, revenu auprès du maréchal, je lui dis : » Monseigneur, j'avais bien vu la première fois, c'est un régiment prussien, tel régiment, j'ai lu son numéro sur les boutons des soldats. » — « C'est bien, me répondit d'un ton bourru le maréchal, » puis il donna les ordres pour la bataille qui brisa toute la puissance prussienne et dont il fut le héros. »

Plus d'une fois j'ai pris plaisir à entendre un vieux militaire bourguignon parler de Davout; il avait longtemps servi sous ses ordres et était rentré dans son village, voisin d'Annoux, avec le grade de capitaine. En l'écoutant on sentait l'orgueil du compatriote, du Bourguignon s'exalter au souvenir de notre maréchal.

« C'était un dur à cuire, me disait-il, mais le premier soldat de l'armée, le plus grand général après Napoléon. A la campagne de 1809, Davout commandait trois divisions. Il passe le Danube près de Ratisbonne sans ordres de l'Empereur, dit-on, il avait son idée. Tout à coup, nous voyons en face et sur nos flancs une nuée d'Autrichiens, plus de cent mille hommes peut-être. Nous étions seuls de ce côté du Danube, Napoléon était sur l'autre rive et assez loin; ça devenait sérieux.

« Davout veut avertir l'Empereur de la position, mais sans que l'ennemi s'en doute, il demande des hommes de bonne volonté et choisit un sergent de mon régiment, brave Flamand qui parlait fort mal le français, mais qui, élevé sur le bord de la mer et dans ses marécages, nageait comme un canard. Davout remet la dépêche à notre sergent qui l'attache sur sa tête et se jette dans l'eau; il aborde heureusement sur l'autre rive à une demi lieue plus bas, car le Danube était diablement large et rapide, puis il a la chance de parvenir auprès de Napoléon qui lit la dépêche, lui donne la croix et le fait sous-lieutenant : c'était joli.

« Pendant ce temps Davout passe en revue ses régiments et nous harangue. Il n'était pas aussi fort sur la parole que sur l'action, ça ne coulait pas de source comme un avocat, mais ce qu'il disait portait coup : « Nous sommes, disait-il, entourés aux trois quarts par l'armée autrichienne avec le Daube par derrière, si nous reculons, nous sommes noyés, perdus ; les Autrichiens sont trois contre un, mais nous sommes Français, il faut vaincre ou mourir. » — C'était clair et net. Napoléon et Davout font leurs dispositions, le canon prend aussi la parole et crânement et nous donnons aux Autrichiens une frottée de première classe qui valut au maréchal Davout de passer prince d'Eckmühl.

« A notre entrée en Russie, notre régiment était magnifique, cinq bataillons de onze cents hommes chacun commandés par un général de brigade. Il ne nous manquait rien, Davout, notre général en chef, avait mis tous ses soins à nous bien outiller. Comme il savait que nous n'allions pas à la nocé dans ce chien du pays, il avait donné à chaque soldat du pain biscuit pour une semaine et en outre neuf livres de farine, ce qui, avec tout le reste, nous pesait fort sur le dos. J'étais sergent-major, mais, comme les autres, je portais ma charge qui me paraissait diablement lourde, surtout avec la chaleur et la poussière qui étaient assommantes pour commencer. Après quelques jours de marche, le maréchal fait visiter les sacs ; il se trouve plus d'un soldat qui, pour se soulager, avait jeté une partie des vivres. Le maréchal fait remplacer la farine par du sable et déclare que tout homme qui jettera ce qu'il a sur le dos sera fusillé ; il n'y avait pas à badiner.

« Il avait aussi défendu de rien prendre aux habitants sous peine de mort. Un sergent de mon bataillon, jeune homme charmant, mon meilleur ami, passant dans un village, avait pris chez un curé deux mouchoirs et deux chemises pour remplacer les siennes qui étaient sales à

faire peur et qu'il n'avait guère le temps de blanchir, il en met une sur son dos, l'autre dans son sac ; quelque temps après, ordre de visiter les sacs, on trouve la chemise russe et les mouchoirs, réunion immédiate du Conseil de guerre, condamnation à mort de mon pauvre camarade, un quart d'heure après, je le vois fusiller, j'en ai pleuré. Personne n'aurait osé ne pas exécuter les ordres du maréchal.

« A la Moskowa, Davout était à cheval depuis la pointe du jour, il ne quitta pas d'un instant le champ de bataille, quoiqu'il eût reçu le matin une forte contusion lorsqu'un boulet avait tué son cheval entre ses jambes ; dans la soirée nous étions derrière une redoute que nous avions prise et reprise trois fois, les Russes se retiraient, mais, pour protéger leur retraite, ils faisaient un feu d'enfer avec je ne sais combien de canons contre notre pauvre régiment déjà bien diminué. Davout arrive, nous fait coucher tous derrière cette redoute qui ne protégeait les hommes debout que jusqu'à la ceinture, lui seul reste sur son grand cheval rouge, les plumes blanches de son chapeau flottant au vent ; mes pieds touchaient presque les pieds de son cheval et je me disais en le regardant : Ils vont tirer sur lui comme à la cible ; les boulets sifflaient autour de sa tête, il était là comme à la parade, prenait dans les sacoches de sa selle de petits morceaux de pain qu'il grignotait tranquillement, c'était son déjeuner et son dîner, car il n'avait pas eu le temps de manger de la journée. Je l'admirais en tremblant pour lui, j'aurais voulu lui dire : Mais descendez donc de cheval, faites donc ce que vous nous avez ordonné de faire, ne vous faites pas tuer, qu'est-ce que nous deviendrons si vous n'êtes plus là pour nous conduire ? Mais je n'osai rien dire. Par miracle, les boulets le respectèrent. Quel homme ! quel homme ! Les autres généraux et même le

beau Murat dont on parlait tant, avec ses grands coups de sabre et ses fanfreluches, ne lui allaient pas à la ceinture.

« Nous étions entrés en Russie cinq mille cinq cents hommes de notre régiment; sauf au feu, Davout n'avait rien épargné pour nous conserver, eh bien! en rentrant en Prusse, à Tilsitt, nous n'étions plus que trente-sept. Tout le reste était dispersé, prisonnier, tué, gelé, agonisant dans les hôpitaux ou mort de misère et de faim. »

A la fin de sa carrière militaire, Davout s'honora par un acte que nous ne devons pas passer sous silence. Après la chute de Napoléon, le maréchal vécut dans la retraite jusqu'aux Cent-Jours. Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, le nomma ministre de la guerre et Davout déploya inutilement ses grands talents d'organisation; Louis XVIII étant remonté sur le trône, une ordonnance parut qui exilait plusieurs généraux. Le maréchal Davout réclama contre cette ordonnance par une lettre au ministre de la guerre, il déclarait qu'ils n'avaient fait qu'exécuter ses ordres et demandait que son nom fût substitué aux noms de ces généraux; cette lettre se terminait ainsi : « Vous connaissez assez l'armée française pour savoir que la plupart des généraux qui sont signalés dans l'ordonnance du 24 juillet, se sont distingués par de grands talents et de beaux services. . . . Puissé-je attirer sur moi tout l'effet de cette proscription! C'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie. Je vous somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabilité, aux yeux du roi et de toute la France, de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté. »

Louis XVIII avait trop d'esprit et de noblesse d'âme pour accepter la demande de Davout, il ne lui en sût point mauvais gré, et même, oubliant les Cent-Jours, il le rappela à la chambre des Pairs en 1819. Davout mourut quatre ans plus tard en 1823, il n'avait que 53 ans. Peut-

être succomba-t-il aux suites des fatigues de vingt-trois ans de guerres, peut-être était-il miné par l'inaction après avoir eu à manier tant d'hommes et tant de grandes choses, peut-être était-il en proie au découragement et à la tristesse du patriotisme? Il se demandait sans doute avec amertume quel avait été le résultat de tant de batailles; de tant de victoires, de tant d'héroïsme, de deux millions de Français morts dans ces guerres gigantesques? La France épuisée d'hommes et d'argent, envahie deux fois par les armées étrangères, la France privée de toutes ses conquêtes achetées par tant de sang et de hauts faits, la France réduite à être même moins étendue qu'avant la révolution, voilà peut-être le mal qui le tuait.

Au milieu de ces amères et douloureuses réflexions, il y avait sans doute deux actes de sa carrière si remplie et si agitée qu'il aimait à se rappeler. Sa lutte, en 1792, pour sauver au péril de sa vie l'évêque de Mende et ses compagnons d'infortune, et sa lettre réclamant pour lui seul la proscription infligée à ses compagnons d'armes. A la fin de la vie les plus grandes actions sont les bonnes actions.

#### § IV.

Voilà les trois maréchaux de France que l'Avallois a produits. Leurs portraits sont au musée national de Versailles; dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Avalon on voit les portraits de Vauban et de Davout et on cherche en vain celui de Chastellux. Mais ce n'est pas assez, je voudrais voir l'Avallois, se glorifiant de ses illustres enfants, leur élever dans son chef-lieu des statues méritées, montrer ainsi aux yeux de tous qu'il honore, autant qu'il le peut, ceux qui lui ont fait tant d'honneur.

La statue du maréchal de Chastellux devrait être érigée sur la promenade qui domine la gorge profonde du Cousin. Cette statue regarderait la terre du Morvand

illustrée par le maréchal. Les voyageurs qui, venant de la Nièvre, auraient admiré en passant son vieux château, les descendants de ses compagnons d'armes et de ses vassaux qui l'avaient suivi dans ses combats, verraient avec émotion, en arrivant dans notre ville, la statue du fier et rude guerrier bourguignon.

La statue de Vauban serait élevée sur la place Saint-Julien en face de l'Hôtel-de-Ville, de Vauban, l'ami du peuple et qui déclarait à une députation de la ville *affectionner particulièrement Avallon* (1).

La statue de Davout, placée au milieu de la promenade du Grand-Cours, regarderait du côté de son pays natal.

(1) Voici en effet ce que j'ai trouvé dans les archives d'Avallon au registre des délibérations de la chambre de ville :

Le 21 octobre 1704, arrêté des échevins qui députa le maire de la ville, le sieur Champion, et le sieur Raudot, l'un des anciens échevins auprès du maréchal de Vauban, pour lui rendre les honneurs de la ville à l'occasion de sa nouvelle dignité de maréchal.

« Le 25 octobre 1704, les députés déclarent à la chambre de ville  
 « qu'ils ont été très-agréablement reçus par le maréchal de Vauban.  
 « Il leur a témoigné qu'il affectionnait particulièrement Avallon et  
 « souhaitait lui en donner les marques, qu'il avait conçu un dessein  
 « propre à le faire connaître, savoir de faire porter bateaux à la ri-  
 « vière de Cousin, à commencer le port dans le faubourg de Cousin  
 « même, sans établir aucun droit sur les marchandises; qu'il estimait  
 « qu'il en reviendrait beaucoup d'utilité à ladite ville par le débit de  
 « ses denrées et des pays voisins pour la fourniture de Paris; que  
 « cela procurerait encore de l'ouvrage au menu peuple, que tout ce  
 « qui en pourrait retarder l'exécution, ce serait le contre-temps fâ-  
 « cheux de la guerre que la France était obligée de soutenir contre  
 « ses ennemis: »

Pour les personnes qui éprouvent un certain charme à retrouver des détails des mœurs anciennes, j'ajouterai la fin de la délibération :  
 « Sur quoi a été délibéré par les magistrats présents, assemblés à l'ordinaire, que, par les mêmes députés, il sera fait audit seigneur maréchal de Vauban, des remerciements très-humbles de la part de

Lorsque les troupes passeraient sur la route de Paris à Lyon, elles salueraient cette statue qui leur rappellerait tant de hauts faits, tant de vertus militaires.

Avallon, cette petite ville aux sites pittoresques, présenterait un spectacle unique en France, elle serait bientôt connue sous le nom de la ville aux trois maréchaux.

N'est-il pas en effet fort extraordinaire qu'un aussi petit pays que l'arrondissement d'Avallon, dont la population n'est aujourd'hui que de 45,000 âmes, ait produit trois maréchaux de France. Depuis l'origine des maréchaux jusqu'en 1856, il n'y en a eu que 313. Si chaque pays de France en avait produit dans la proportion de l'Avallonnais, il aurait dû y en avoir huit fois plus.

Comment expliquer ce fait si extraordinaire et si honorable pour notre pays? C'est que l'Avallonnais était une terre de Bourgogne et qu'en Bourgogne il y avait plus de vie que dans la plupart des autres provinces de la monarchie française, parce qu'il y avait depuis longtemps des institutions plus libres et plus généreuses; parce que, pendant tout le temps des rois et des ducs de Bourgogne, l'Avallonnais étant pays frontière, sans cesse exposé aux invasions et à la guerre, l'esprit guerrier s'était développé au plus haut point dans la population; cet esprit avait survécu à la réunion à la France.

la communauté de ses bonnes intentions pour elle, l'invitant d'en vouloir procurer l'exécution et par marque de reconnaissance générale sera fait une chasse publique dont le succès, s'il s'en trouve aucun, sera envoyé et offert au seigneur maréchal de Vauban. »

Aujourd'hui, si les Avallonnais, leur maire en tête, voulaient faire dans leurs bois une chasse publique pour témoigner leur reconnaissance à quelque haut personnage appuyant leur demande d'un chemin de fer; par exemple, on leur ferait un bel et bon procès; et je ne dis pas qu'on aurait tort, il ne faut pas mal parler du code administratif et des forestiers.

Dans les grandes guerres de la révolution et de l'empire, le maréchal Davout ne fut pas le seul général remarquable que notre contrée ait produit. Il y avait à côté de lui plus d'un homme à qui il n'a manqué que l'occasion et le temps peut-être pour obtenir comme lui le bâton de maréchal. Nous avons eu les généraux de division Borne Desfourneaux, Habert, Razout, Candras, mort à la Bérézina, puis Badonville, adjudant général, disgrâcié avec Moreau, Boudin de Roville, un des meilleurs amis de mon père, fait général de brigade dans la campagne héroïque de 1813, Prévost de Vernois, mort général de division du génie, et déjà colonel à la campagne de Russie.

Comment expliquer ce nombre surprenant de généraux pour un pays si peu considérable, si l'on ne connaît pas l'état des esprits et des choses avant 1789. C'est toujours le passé qui sert à expliquer le présent et à prévoir l'avenir.

Avant la révolution, il y avait dans ce qui compose aujourd'hui l'arrondissement d'Avallon, un nombre étonnant d'officiers de l'armée.

Voici les noms de ces officiers, en retraite ou en activité de service, dans les dix années qui précédèrent 1789 ; plus des deux tiers étaient chevaliers de Saint-Louis.

Au premier rang sans conteste, on remarquait le marquis de Chastellux, lieutenant général, mort en 1784 ; son fils le chevalier, puis marquis de Chastellux, maréchal de camp, qui avait fait la campagne d'Amérique avec Rochambeau, excellent militaire, homme d'esprit un peu trop imbu des idées du siècle, écrivain remarquable, membre de l'Académie française, et son cousin, le comte de Chastellux, l'aîné de la famille, colonel du régiment de Beaujolais et brigadier des armées.

Ensuite MM. le baron d'Anstrude et son fils, Baillyat

de Préchateau et Baillyat de Broindon, Bardet, Baudenet d'Annoux, Baudenet (Guillaume) et son fils, Baudenet de Vezon, les deux frères Berthier de Grandry, les deux frères de Bien, de Bois de Bonval, de Bresse, Borot, Champion de Montigny, Champion de Saint-André, Colas de Ponty, de Conygham de Moutomble, Destutt d'Assay, les deux frères Destutt de Blannay, Davout, major, et son fils aîné, Davout de Vignes, Despence de Pomblain, Estiennot de Vassy, Gaillard, de Givry, les deux frères de Guesse de Valcourt, les deux frères Guillaume de Sermizelle et leur fils et neveu, Guillemot de la Gravière, Guyot de Montou, Huguet d'Étaules, Laureau, de Labarre, de La Loge, Letors de Larrey, Letors de Valenceau, Minard des Pannats et Minard des Alleux, tous deux brigadiers des armées, les deux frères Monfoyc, Morot de Grésigny et son fils, Morot de Lautreville et Morot de Railly, tous les quatre de la famille de ce François Morot, mort brigadier des armées, et que Vauban appelait un des héros du Morvand (1), Mullot de Villenaut, Pichenot, Préjan, Poussard, Prévost (Simon) et Prévost de Vernois, son frère, Tenaille de Vaulabelle, de Thereau de Rochefort, Rousseau de Vermot, Turgot et mon arrière grand-oncle de Denesvre, ancien lieutenant-colonel d'artillerie (2), et ses neveux, mes grands oncles de Denesvre de Domecy,

(1) Voir Courtepéc à l'article de Saint-Léger de Fourcheret.

(2) Il était lui-même neveu de Michel de Denesvre, officier au régiment de Normandie, tué en 1701 à la bataille de Chiari, perdue par le maréchal de Villeroy, comme c'était l'habitude de ce favori de Louis XIV, défaite du reste vengée par tant de victoires dans ces mêmes champs de l'Italie. Voici ce que dit M. Mazas, dans son *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, page 192, T. 1<sup>er</sup>, à l'occasion de cette bataille : « Parmi les officiers tués on eut à regretter le comte de Chastellux, un de ces colonels réformés, auxquels l'ardent désir d'obtenir la croix de Saint-Louis, avait fait quitter leurs terres pour reprendre du service. »

de Denesvre de l'Isle et Champion d'Annéot, sans compter les officiers qui étaient devenus habitants de notre pays par des acquisitions, comme M. Lefevre de Saint-Moré, ou par des mariages, comme MM. de Bonnard, frère du chevalier de Bonnard, auteur de poésies si gracieuses, de Contye, Girod de Montrond, de Moncla, de Laroche-Nully et le comte de Saillans, décoré de la croix de Saint-Louis à trente ans, l'un des héros de la prise de Cracovie sur les Russes, et de cette merveilleuse résistance, contre toute l'armée de Souvarow, de 4,500 Français accourus au secours de la Pologne, le comte de Saillans, qui périt en 1794 pour avoir tenté au camp de Jalès d'organiser en France et avec des Français une résistance contre la révolution triomphante (1).

Le pays qui compose aujourd'hui l'arrondissement d'Avallon avait donc un nombre d'officiers vraiment extraordinaire pour sa population; s'il y en avait eu partout dans la même proportion la France en aurait compté plus de quarante-cinq mille. Les uns étaient de vieille noblesse, les autres de noblesse plus ou moins récente, quelques-uns n'étaient pas nobles, mais de familles bourgeoises honorables, tous étaient gens de bonne compagnie, de courage et d'honneur. La plupart étaient revenus ou devaient revenir chez eux après vingt-cinq ou trente ans de service, avec le grade de capitaine, la croix de Saint-Louis, une très-petite pension et une fortune souvent amoindrie au service, mais respectés et honorés de tous. Dans leur carrière, ils n'avaient pas connu cette ambition

(1) Ils avaient épousé : M. de Bonnard, M<sup>lle</sup> Monfoy; M. de Contye, M<sup>lle</sup> Thomas d'Island; M. de Montrond, M<sup>lle</sup> Rousseau de Vermot; M. de Moncla, M<sup>lle</sup> Morin; M. de Laroche Nully, M<sup>lle</sup> Ruffier; M. de Saillans, M<sup>lle</sup> Cromot, nièce de M. Cromot du Bourg, conseiller d'état et intendant général du comte de Provence, depuis Louis XVIII.

ardente, cette fièvre d'avancement qui dévore de nos jours tant d'officiers et dévorera peut-être tant de choses.

Si l'état militaire était au premier rang, il n'était cependant pas tout dans notre pays, l'intelligence avait aussi ses honneurs. L'instruction classique était très-répandue, de nombreux élèves recevaient au collège d'Avallon les leçons des Doctrinaires. Le clergé, et notamment les collégiales de Vézelay, d'Avallon, de Châtel-Censoir, de Mont-réal, les tribunaux, les professions libérales avaient dans leur sein plus d'un membre instruit et spirituel; l'esprit Gaulois ne manquait pas. Beaucoup de personnes lettrées se faisaient remarquer dans notre pays, il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer, auteurs de tragédies reçues au Théâtre français; on se moquerait aujourd'hui de ces tragédies, mais je désirerais que les rieurs fussent capables d'en faire autant.

Parmi ces vieux officiers dont je viens de citer les noms, plusieurs avaient de l'esprit et du savoir. M. de Domecy, notamment, avait une conversation instructive, variée, charmante, qui a laissé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu des souvenirs ineffaçables. Jusque dans une extrême vieillesse, il vous étonnait par le charme de sa parole et la grâce de son esprit, par la citation toujours heureuse de longs passages, non pas seulement d'auteurs classiques, mais d'auteurs remarquables, dont on venait de publier les ouvrages. Son esprit était jeune à quatre-vingt-dix ans.

Il y avait, dans l'Avallonnais, une société polie, bienveillante, un peu frivole, si l'on veut, où plus d'une femme d'esprit, plus d'une femme de tête savaient régner, gouverner et réprimer toute révolte contre la politesse et les convenances. L'intelligence jouait son rôle plus que le luxe dans cette société qui n'était pas étrangère au goût et au sentiment des arts; une association

mélophile s'était formée dont la devise indiquait l'esprit du pays : *Societatis vinculum harmonia*.

J'ai vu dans ma jeunesse les survivants de cette société d'autrefois et j'ai des regrets, je l'avoue, lorsque je compare les petits-fils aux grands pères. Les mœurs, sous l'influence des idées du dix-huitième siècle laissaient bien quelque chose à désirer, elles étaient du moins douces, affables, sans morgue dans les premières classes; elles eurent leur influence sur celles de la population entière. Chose remarquable, s'il y eut dans notre pays comme partout en France pendant la révolution plus d'une folie, personne du moins ne fut massacré dans une émeute populaire, personne ne monta sur l'échafaud à l'exception du conventionnel Boileau, qui périt à Paris au 31 mai avec les Girondins, et dont la mort, qu'on ne put attribuer à aucun de ses compatriotes, justifia une fois de plus le mot de Vergniaud : « La révolution est comme Saturne, elle dévore ses enfants. »

Lorsque la révolution éclata, lorsqu'en 1791, on put craindre l'invasion, une fièvre patriotique et guerrière s'empara des esprits; quelques jeunes officiers de l'ancienne armée, comme Louis Davout, qui, avec la tranquillité publique, auraient été destinés à rester toute leur vie dans les grades inférieurs, virent tout à coup s'ouvrir devant eux, en adoptant les principes de la révolution, une carrière sans bornes, ils s'y précipitèrent avec une ardeur sans égale, et les jeunes gens qui, avant cette révolution, auraient pu arriver difficilement au grade d'officier, pénétrés de l'idée que l'état militaire était le plus noble des états, aspirèrent avec ardeur à obtenir cette épaulette qu'ils avaient appris à honorer; plusieurs avaient reçu une instruction qui devait servir et légitimer leur ambition, et au milieu de guerres gigantesques, sous l'impression puissante des idées de leur première jeu-

nesse, poussés par leur courage et les événements, plus d'un arriva aux premiers rangs.

Revenons à nos maréchaux. Avant de mourir, j'espère bien saluer leurs statues sur nos places publiques et voir les sentiments, les idées du moindre de nos compatriotes, s'élever et s'agrandir en les regardant. Certains esprits chagrins blâmeront peut-être cette glorification seule de nos généraux, de l'esprit militaire, de la force, qui ne leur paraîtra pas en rapport avec les besoins et les aspirations de l'avenir. Je voudrais bien que notre pays eût produit des hommes aussi grands dans les travaux de l'esprit et de la paix que dans la guerre, ce serait avec bonheur que je demanderais pour eux le même honneur : peut-être que nous aurons aussi plus tard nos maréchaux de l'intelligence et du courage civil, plus grand sans doute que le courage militaire, puisqu'il est si rare.

Mais, d'ailleurs, parmi nos maréchaux de France, il en est un qui eut ces doubles qualités. La statue de Vauban ne sera pas seulement élevée aux vertus militaires, mais aux vertus civiles, au modèle des grands cœurs et des grands citoyens.

RAUDOT,

Ancien Représentant de l'Yonne.

---

## **TABLE DES ARTICLES**

**Causerie sur Vauban.** - *Mr Raudot*

**Quelques notes sur Vauban.** - *Mr le Comte de Chastellux*

**Quelques mots sur Vauban.** - *Mr le Comte de Chastellux*

**Un document inédit sur Vauban**

**Vauban. Eloge historique.** - *Mr BIDAULT*

**Les Maréchaux de France de l'Avallonnais.** - *Mr Raudot*